

Les 9 et 10 novembre 2004, à la demande des gouvernements français et allemand,
s'est tenu un séminaire franco-allemand autour du thème
"Entre professionnalisme et solidarité - Bilan et perspectives du volontariat".

Ce séminaire s'est inscrit dans le prolongement de la **déclaration commune du 22 janvier 2003**, signée par le président français Jacques CHIRAC et le chancelier allemand Gerhard SCHRÖDER lors de la célébration du **40^{ème} anniversaire du Traité de l'Elysée**.

Cette déclaration appelle Français et Allemands à renforcer leur collaboration en matière de volontariat, dans leur politique d'aide au développement :

"Nous appelons également à la mise en place d'un service de volontaires franco-allemands, afin de permettre à de jeunes Français et de jeunes Allemands de s'engager ensemble dans des projets de coopération en pays tiers, en particulier en direction des pays en développement." (alinéa 32)

Contact : CLONG Volontariat

14, passage Dubail - 75010 Paris

Tél. : +33 1 42 05 63 00 - Fax : +33 1 44 72 93 73 - Email : clong@coordinationsud.org

Le **ministère français des Affaires étrangères** a mandaté le **Comité de Liaison des ONG de Volontariat** afin d'organiser la manifestation. Un comité de pilotage français a été constitué pour préparer et suivre l'évènement. Présidé par **Jean-Pierre Farjon**, Adjoint au Chef de la Mission pour la Coopération non gouvernementale (MCNG) du Ministère des Affaires étrangères, il était composé de :

- **Isabelle Le Guellec**, Chef de Bureau des Affaires Générales et du Volontariat au sein de la MCNG du Ministère des Affaires étrangères ;
- **Michel Wagner**, Président du Comité de Liaison des ONG de Volontariat (CLONG-Volontariat) ;
- **Hélène Boibelet**, Assistante du Délégué général de l'Association Française des Volontaires du Progrès (AFVP) ;
- **Denis Thion**, Directeur de la Délégation Catholique pour la Coopération (DCC) ;
- **Johannes Kuhfus**, Responsable des Relations Internationales au Département Evangélique Français d'Action Apostolique, mission protestante (DEFAP) ;
- **Roland Daval**, Directeur du Volontariat à l'AFVP ;
- **Laurie Chambon**, Coordinatrice du CLONG-Volontariat ;
- **Cécile Schmitt**, Chargée de mission au CLONG-Volontariat.

Le **ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ)** a mandaté le **Service Allemand de Développement (DED)** afin de coordonner l'organisation du côté allemand. Les partenaires allemands impliqués dans la préparation du séminaire :

- **Hans Wollny**, Conseiller au sein de la Division "Projets des organisations privées ; DED et Services de Développement" au sein du Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ) ;
- **Susanne Schröder**, Conseillère au sein de la Division "Projets des organisations privées ; DED et Services de Développement" au Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ) ;
- **Kora Gouré-Bi**, Responsable des programmes Afrique de l'Ouest au sein du Service Allemand de Développement (DED) ;
- **Sabine Riegert**, Responsable de la section pour la coopération internationale au sein du DED ;
- **Thomas Schmidt**, Référent de la section pour la coopération internationale au sein du DED ;
- **Eckehard Fricke**, Président de Apprendre et Aider en Outre-Mer (AKLHÜ) et Directeur du Service International Catholique pour la Paix et le Développement (EIRENE) ;
- **Michael Steeb**, Directeur de l'Association pour l'Assistance au Développement (AGEH) ;
- **Jürgen Deile**, Directeur du Service allemand des Eglises Evangéliques pour le Développement (EED) ;
- **Albrecht Ansohn**, Responsable du Programme ASA au sein du Service International de Formation et de Perfectionnement des Ressources Humaines à l'étranger (InWEnt) ;
- **Samuel Densette**, Représentant des participants au programme ASA.

La préparation et l'animation des **ateliers** du 9 novembre a été assurée par des tandems franco-allemands :

- **Atelier 1** : préparé par l'AFVP et le DED ; animé par **Roland Daval** (AFVP) et **Thomas Schmidt** (DED)
- **Atelier 2** : préparé par la DCC et AGEH ; animé par **Isabelle Prin** (Handicap International) et **Michael Steeb** (AGEH)
- **Atelier 3** : préparé par le CLONG-Volontariat et ASA-Programm ; animé par **Stefanie Schäfer** et **Laurie Chambon** (CLONG-Volontariat)
- **Atelier 4** : préparé par le DEFAP et EED ; animé par **Andrea Hitzemann** et **Johannes Kuhfus** (DEFAP)

L'organisation de ce séminaire et la publication de ces actes ont été possibles grâce au soutien financier du ministère français des Affaires étrangères.

Conception graphique : René Bertramo (Groupe Image Globale) - Traduction version allemande : Walter Klenk

SOMMAIRE

BILAN ET RECOMMANDATIONS DU SÉMINAIRE	4
--	---

Journée du 9 novembre

Président de séance : Michel WAGNER, Président du CLONG-Volontariat

DISCOURS D'OUVERTURE	8
Eric FOURNIER, Directeur adjoint du cabinet du Ministre délégué à la Coopération, au Développement et à la Francophonie Susanne SCHRÖDER, Conseillère au sein du Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement	
INTRODUCTION	11
Michel WAGNER, CLONG-Volontariat Dr Otti STEIN, Service Allemand de Développement (DED)	
PRÉSENTATION DES THÈMES DE CHAQUE ATELIER	13
Atelier 1 : L'expérience franco-allemande : bilan et perspectives	13
Atelier 2 : Caractéristiques partagées entre la France et l'Allemagne pour l'envoi de personnes dans le cadre de la solidarité internationale	14
Atelier 3 : Rôle de la coopération franco-allemande dans l'Europe à 25, reconnaissance du volontariat au niveau européen	15
Atelier 4 : Coopération franco-allemande et réciprocité Sud-Nord : enjeux et moyens de l'organiser	16

Journée du 10 novembre

PRÉSENTATION DU PROJET DE BILAN ET DES RECOMMANDATIONS	18
Hélène BOIBELET, AFVP	
DISCUSSION SUR LE TEXTE FINAL	18
Animée par Albrecht ANSOHN, ASA-Programm / InWent	
PRÉSENTATION DU TEXTE ADOPTÉ	29
Michel WAGNER, CLONG-Volontariat Susanne SCHRÖDER, Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement	
DISCOURS DE CLÔTURE	30
Michael BOHNET, Chargé des relations avec les nouveaux Etats membres de l'Union européenne au Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement Jean-Pierre FARJON, Représentant du Directeur Général de la Coopération Internationale et du Développement au Ministère des Affaires Etrangères.	
TABLE DES ANNEXES	33

BILAN ET RECOMMANDATIONS DU SÉMINAIRE

Texte final

“Entre professionnalisme et solidarité - Bilan et perspectives du volontariat” Approuvées le 10 novembre 2004 à Paris

Le 22 janvier 2003, le Chancelier allemand Gerhard SCHRÖDER et le Président français Jacques CHIRAC ont signé ensemble une déclaration commune célébrant le 40^{ème} anniversaire du Traité de l’Elysée. Celle-ci encourage notamment Français et Allemands à une collaboration plus étroite en matière de volontariat.

Les 9 et 10 novembre 2004, à la demande de leurs gouvernements, 65 responsables et représentants d’Organisations de Solidarité Internationale allemandes et françaises, ainsi que des représentants du ministère français des Affaires étrangères et du ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement se sont réunis aux côtés de partenaires du Sud et de l’Est, d’institutions et d’anciens volontaires. Ils ont débattu autour du thème “Entre professionnalisme et solidarité - Bilan et perspectives du volontariat”.

Au terme de leurs échanges, ils ont abouti aux constats et conclusions suivants.

1. 40 ANS APRÈS LE “TRAITÉ DE L’ELYSÉE”, UN BILAN DE LA COOPÉRATION FRANCO-ALLEMANDE EN MATIÈRE DE VOLONTARIAT DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

A. Les acquis positifs et les constats partagés :

- Un **renforcement de l’identité franco-allemande** par la découverte et dans le respect des différences.
- Une **image positive des relations franco-allemandes** et une **autre image de l’Europe dans ses diversités**, perçues concrètement par les populations des pays du Sud.
- Un apprentissage linguistique permettant de mieux découvrir et comprendre son pays voisin.
- Le volontariat est indissociable de la **notion d’engagement** dans la solidarité internationale tout en répondant aux exigences de **professionnalisation**.
- L’**engagement** des volontaires se poursuit souvent au **retour**, dans le pays d’origine, au service de la collectivité et contribue directement à l’éducation au développement.
- Les **organismes sont responsables** des volontaires **depuis le recrutement jusqu’à leur accompagnement au retour**, ceci incluant toutes les étapes du processus telles que la formation et le suivi.
- Les missions de volontariat doivent répondre à des exigences de qualification professionnelle de plus en plus confirmées.
- Le programme de **Volontaires Européens de Développement** (VED) a été initié par les gouvernements français et allemands. Il a permis de réaliser une **expérience modèle** et de mobiliser plus de 500 volontaires. Cependant peu d’ONG se sont impliquées et le programme **n’a pu être élargi à d’autres pays au niveau européen**. Le coût du programme a été jugé excessif, notamment la part consacrée à la formation des volontaires.
- Des **nouveaux programmes franco-allemands** existent tels que “Génération Coopération” (GéCO), créé en 2003.

B. Les différences identifiées :

- La **notion de volontariat est très large en France** et englobe différentes formes d'engagement alors qu'**en Allemagne des distinctions assez claires sont faites**. Cette différence induit des difficultés de compréhension et conduit à débattre de la terminologie et des concepts.
- La **réinsertion des volontaires** est une question traitée différemment en France et en Allemagne et **l'accompagnement au retour** est très différent dans la pratique selon les ONG.

C. Les difficultés rencontrées :

- Le **volontariat est mal connu** par la population mais aussi par les acteurs publics et privés.
- L'image du volontariat en France et en Allemagne est, à tort, l'image d'un **volontaire jeune, sans expérience ni grande qualification**, mais **animé de sa seule bonne volonté**.
- La **recherche d'équité** entre les différents statuts des volontaires.

D. Les spécificités propres aux expériences d'échanges Sud-Nord :

Points forts :

- Bénéfice réciproque des partenaires du Nord et du Sud.
- Amélioration de la qualification professionnelle des volontaires et des organisations du Sud.
- Acceptation du regard du Sud sur le Nord ; reconnaissance de la dignité des autres.
- Promotion de passerelles interculturelles.

Difficultés :

- Problèmes législatifs et administratifs (visas, passeports,...) au Nord et au Sud par manque de connaissance et de reconnaissance du statut de volontaire.
- Difficultés à formuler des besoins, à proposer des projets et à les financer au Nord.
- Difficultés d'ordre culturel et linguistique au Nord.
- Manque de parité homme/femme.

2. AU MOMENT OÙ L'EUROPE S'AGRANDIT À 25 MEMBRES, LES RECOMMANDATIONS QUE NOUS VOULONS ADRESSER À PROPOS DU VOLONTARIAT DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE :

A. A nous-mêmes, en tant qu'organisations de volontariat au Nord :

- Nécessité d'une **réaction commune rapide** et d'un **suivi de la proposition de "Corps volontaire européen d'aide humanitaire"** envisagé dans le projet de Traité constitutionnel de l'Union européenne et plus largement sur les diverses formes de volontariat de solidarité internationale.
- Pour un programme futur de volontariat, les acteurs de la société civile doivent être impliqués dès sa conception.
- Un **échange d'informations et d'expériences** (en particulier en gestion et direction de projets), ainsi que des **propositions d'actions communes** dans le Sud sont à mettre à disposition des organisations concernées des **nouveaux pays membres de l'Union européenne** pour renforcer et développer le volontariat dans ces pays.
- Les **actions de lobbying** doivent **s'appuyer sur des partenariats déjà existants** et porteurs d'actions concrètes.
- **Pour développer des actions de lobbying en direction de l'Europe, il est indispensable que les organisations partenaires :**
 - apprennent d'abord à bien se connaître ;

- recherchent leurs complémentarités et leurs synergies possibles ;
- précisent clairement ce qu'elles souhaitent faire ensemble.
- Les **différentes formes de statuts de volontaires** ne doivent pas être uniformisées, mais **utilisées de manière complémentaire**. Chaque organisation doit avoir des **exigences de qualité** pour le volontariat.
- Le **volontariat Sud-Nord est à promouvoir** ; sa préparation avant le départ et son accompagnement sont à améliorer.
- Les **instruments européens** déjà mis en place (par exemple dans le "programme jeunesse" de l'U.E.) **sont à exploiter**.

B. A nos gouvernements respectifs :

- **L'appui des deux gouvernements** est nécessaire (**lors des débats des ministres des Affaires étrangères** en particulier) pour que les propositions des organisations de volontariat puissent être entendues.
- Les **propositions pour une politique européenne de volontariat** devraient être présentées dans la réunion mensuelle des directeurs généraux des ministères des Affaires étrangères, en charge de la coopération.
- Les **ministères des affaires étrangères des différents pays européens** doivent être **impliqués** dans l'organisation de nos séminaires communs.
- Un **statut et des accords internationaux** doivent être adoptés **pour les volontaires du Sud** qui sont en mission au Nord.
- Des **mécanismes de financement** pour les échanges et les projets **Sud-Nord** sont à créer.

C. Aux O.N.G. des pays du Sud et à leurs gouvernements :

- Le **volontariat Sud-Nord** est à **faire reconnaître** par les gouvernements du Sud.
- Les **ONG du Sud** devraient **développer des formations** pour les volontaires avant leur départ.

D. Aux instances et organisations européennes :

- Les **organisations de volontariat** elles-mêmes doivent **mobiliser leurs plateformes nationales** pour que les divers organismes de coordination (CONCORD, FORUM,...) soient aussi porteurs de propositions en matière de volontariat.
- **L'Union européenne** doit **s'appuyer sur les instruments et expériences de volontariat déjà existants** au lieu d'en créer de nouveaux.
- Des **mécanismes de financement de projets Sud-Nord** sont à créer.

3. LA PLACE QUE NOUS VOYONS POUR LE VOLONTARIAT DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE DANS LES DIVERS DISPOSITIFS DE COOPÉRATION NORD-SUD ET SUD-NORD :

Nos recommandations :

- **Envisager des programmes franco-allemands concertés entre organisations et faisant appel à leurs complémentarités** (niveaux d'expertise, intervenants d'âges et de statuts différents,...) en intégrant des projets d'action tant au Sud qu'au Nord.
- **Promouvoir le volontariat** dans sa double dimension de **contribution au développement social et humain et d'expérience humaine et professionnelle** pour les volontaires eux-mêmes, **tant au Nord qu'au Sud** (validation des acquis et valorisation des expériences).
- **Evaluer** l'expérience franco-allemande du **programme VED** afin d'établir si ce programme peut servir de référence à la collaboration avec les nouveaux membres de l'UE.

4. PROPOSITIONS POUR UN PROGRAMME D'ACTION À METTRE EN ŒUVRE DANS LA PÉRIODE 2005-2006 POUR ATTEINDRE CES OBJECTIFS :

A. Les questions à étudier ensemble pour l'avenir :

- Les organismes de volontariat doivent développer conjointement des **standards minimaux** en terme de recrutement, de préparation au départ, de suivi sur le terrain et d'évaluation et d'accompagnement au retour.
- Il est nécessaire de **faire connaître, de capitaliser et de valoriser les expériences**.
- Les **collaborations** qui s'engagent aujourd'hui **entre différentes régions d'Europe** sont une approche à étudier pour promouvoir le volontariat auprès de l'Union européenne (ex : processus engagé à Poitiers entre Régions françaises et Länder allemands).
- Un **groupe de travail sur le volontariat Sud-Nord** devrait être créé **dans chaque pays** pour partager et capitaliser les expériences. Des rencontres sont à organiser entre ces groupes pour améliorer le lobbying commun.

B. Les projets communs :

- Une **campagne de communication** doit être organisée conjointement par les ONG et les pouvoirs publics, afin **d'améliorer l'image du volontariat** dans nos sociétés.
- Les **bonnes pratiques de volontariat** sont à faire connaître et à mettre à **disposition des instances européennes**.

C. Les contacts à renforcer ou établir :

- Des **visites d'information réciproques** sont à développer entre les organisations de volontariat (Union européenne élargie). Des **stages et des échanges de personnels** au niveau des sièges des organisations sont à mettre en place pour un apprentissage réciproque.
- Les **organisations françaises de volontariat** seront **invitées au séminaire annuel d'information et d'évaluation d'ASA** en mars 2005.

D. Les prochaines étapes :

- Une **conférence au niveau européen des organisations de volontariat**, en liaison avec le **FORUM International du Volontariat pour le Développement** devrait être organisée autour des thèmes qui ont été abordés au cours du présent séminaire (en particulier critères et standards de qualité, appui des instances européennes...).

DISCOURS D'OUVERTURE

Michel WAGNER

Président du CLONG-Volontariat

Mesdames et Messieurs les représentants des autorités, chers amis des différents collectifs d'associations de volontaires, nous sommes très heureux de vous accueillir aujourd'hui à Paris. Le collectif "CLONG-Volontariat"⁽¹⁾, dont je suis le président, a été chargé par le ministère français de la Coopération, en collaboration étroite avec les différents collectifs d'ONG allemandes, de la préparation de ce séminaire. Son organisation s'est avérée relativement simple, compte tenu de notre entente sur les objectifs essentiels.

Eric FOURNIER

Directeur adjoint du cabinet du Ministre délégué à la Coopération, au Développement et à la Francophonie

Mesdames et Messieurs, chers amis, je suis très honoré d'être parmi vous aujourd'hui. L'idée de ce séminaire figurait dans les documents établis à l'occasion du 40^{ème} anniversaire du Traité de l'Elysée en 2003. Les **célébrations de l'anniversaire du Traité de l'Elysée** donnent toujours lieu dans les ambassades à des retrouvailles intéressantes et stimulantes. Nous nous efforçons en permanence d'envisager de nouvelles perspectives à notre coopération. En ce qui concerne la préparation de ce séminaire, je remercie en particulier le comité de pilotage, le CLONG-Volontariat, la DCC, la DgCID, l'AFVP et toutes les organisations allemandes. Je remercie également l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ), ainsi que les partenaires extérieurs au binôme franco-allemand, qui nous font l'honneur d'être parmi nous aujourd'hui.

Je souhaite tout d'abord rappeler que nous sommes réunis en ces lieux, afin de mettre en œuvre une décision politique prise par nos gouvernements respectifs. Ils ont affiché résolument leur volonté de **renforcer**, en la diversifiant, **la coopération franco-allemande en matière de développement**.

Le terme de "bilan", inséré dans l'intitulé du séminaire, ne me semble pas réellement adéquat à notre situation. Je pense qu'il convient avant tout de mettre l'accent sur la notion de "**perspectives**". Nous sommes en effet pour la première fois réunis, et ce afin d'essayer de rapprocher nos expériences, de tirer des conclusions communes et surtout d'imaginer l'avenir.

Le **volontariat mobilise des jeunes européens**. Environ 150 000 bénévoles travaillent au sein d'Organisations non gouvernementales. Une large majorité de l'opinion publique (57 %) estime que les ONG ont la capacité de lutter contre la pauvreté et la faim dans le monde. Par ailleurs, de 1,5 à 2 millions de donateurs privés soutiennent en France ces opérations de solidarité.

Mais ceci ne doit pas nous faire oublier que **les Etats ont un rôle primordial à jouer en matière de partenariat**. Ils ont en effet une expérience de la coopération souvent antérieure aux ONG. De plus, quelle que soit la volonté d'indépendance de ces dernières, toute action de coopération se doit d'être inscrite dans une perspective globale. Il importe donc d'**articuler l'action**

1. Cf. Annexe 1 : Liste des abréviations.

des gouvernements et celle des ONG autour de quelques axes, décidés d'un commun accord. En ce qui nous concerne, ces axes reposent aujourd'hui sur les **objectifs du millénaire** tels qu'ils ont été clairement définis : l'appui à la gouvernance démocratique et la prise en compte de la rareté des ressources. Pour cela, il est indispensable d'harmoniser nos modes d'intervention au niveau européen et mondial.

Dans ce contexte, que pouvons-nous dire quant à la **coopération franco-allemande** ? Je tiens à rappeler que s'est tenu le mois dernier à Berlin un Conseil des ministres conjoint. Monsieur DARCOS, Ministre délégué à la Coopération, au Développement et à la Francophonie et Madame WIECZOREK-ZEUL, son homologue allemand, ont travaillé en commun dans le but d'**harmoniser leurs politiques de développement**. De ces échanges, il est ressorti que nous partageons largement les mêmes objectifs. Ils ont par ailleurs évoqué le séminaire qui nous réunit aujourd'hui, en espérant qu'il serait peut-être l'occasion de **définir de nouvelles perspectives** dans le cadre d'une meilleure coordination des travaux des ONG françaises et allemandes et mise en commun des différentes expériences et harmonisation des pratiques.

A cet effet, nous disposons d'un certain nombre de documents : les documents communs d'orientation sur la coopération franco-allemande en matière d'éducation ainsi que la feuille de route figurant dans le Traité de l'Elysée. Cette dernière a défini des initiatives visant à renforcer la coopération sur le terrain. A cet égard, je rappelle que des "pays cibles" ont été choisis. Dans chaque cas, des thèmes d'intervention prioritaires ont été dégagés :

- L'Afrique du Sud avec le développement local, la lutte contre le sida et la promotion des jeunes scientifiques.
- Le Bénin avec la décentralisation, l'environnement et l'utilisation durable des ressources naturelles.
- Le Cameroun avec la santé et l'utilisation durable des ressources naturelles.

D'autres éléments pourraient également orienter vos travaux : par exemple le processus législatif en cours en France sur le projet de loi relatif au contrat de volontariat de solidarité internationale⁽²⁾. En Allemagne, comme en France, **un statut juridique a été élaboré pour les volontaires**. Nous estimons que **ce statut peut être amélioré** en France afin d'apporter aux volontaires une plus grande sécurité dans leurs métiers. Durant vos travaux, vous pourriez réfléchir à la manière dont nos Parlements analysent la situation des volontaires. La France est sur le point d'adopter ce projet. Nous disposerons bientôt d'un **statut du volontaire** qui permettra aux ONG françaises de faire appel à des personnes, quelle que soit leur nationalité, pour effectuer des missions de solidarité partout dans le monde. Nous devons garder à l'esprit que dorénavant les opérations de solidarité ne sont plus des opérations nationales mais internationales.

En conclusion, je voudrais vous proposer **trois thèmes** de réflexion :

- 1) **Valoriser le partenariat, et le volontariat** : ces opérations de solidarité doivent être mieux connues.
- 2) **Multiplier les projets communs**, les pays concernés par des interventions ayant été identifiés au niveau politique ou par des ONG.
- 3) **Entreprendre davantage d'actions de communication** auprès de l'opinion publique.

Je vous souhaite bonne chance pour ces travaux. J'espère qu'ils seront fructueux.

2. Pour prendre connaissance du projet de loi relatif au contrat de volontariat de solidarité internationale : <http://www.senat.fr>

Susanne SCHRÖDER

Conseillère au sein de la Division "Projets des organisations privées - DED et Services de Développement" au Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement

Bonjour Mesdames et Messieurs. Je voudrais tout d'abord remercier mes homologues du ministère français de la Coopération, mais également le CLONG-Volontariat ainsi que les groupes de travail. Je vous remercie enfin vous tous qui êtes venus ici pour animer et donner vie à cette manifestation.

Comme le rappelait très justement Monsieur FOURNIER, c'est en effet à l'occasion du 40^{ème} anniversaire de la signature du Traité de l'Elysée, que les gouvernements français et allemands ont décidé de **coopérer plus étroitement en matière de volontariat**. Il ne s'agit pas de créer un service franco-allemand de volontariat, mais d'encourager le plus grand nombre possible d'ONG travaillant dans le domaine de la coopération, à **explorer de nouvelles perspectives pour les services de volontaires** des pays européens. A cet égard, il est souhaitable de prendre en compte l'**ouverture potentielle de nouveaux horizons**, suite à l'élargissement de l'Union européenne.

Au cours de ce séminaire, nous nous intéresserons à la structure même du volontariat dans les différents pays. **En Allemagne, il existe six organisations reconnues pour l'envoi de personnel** qui sont aidées par le ministère de la coopération : AGEH, CFI, DED, EED, EIRENE et WFD⁽³⁾. Par ailleurs, un grand nombre d'ONG, d'orientations diverses, bénéficient de financements partiels pour leurs projets.

Afin d'assurer l'efficacité et la pérennité de la coopération au développement, le ministère allemand de la Coopération est en train d'**intégrer les services étatiques et para-étatiques** (le DED, la GTZ et la KfW) **dans l'ensemble de l'aide au développement**. Les ONG sont encouragées à s'associer à ce mouvement.

Depuis 40 ans, l'envoi de personnes depuis l'Allemagne est régie par la **loi sur les coopérants au développement ("Entwicklungshelfergesetz")**. Aujourd'hui, le "coopérant type" est âgé en moyenne de plus de 30 ans, il a effectué des études supérieures, et a une expérience professionnelle de plusieurs années. Depuis quelques temps, **en Allemagne**, un débat a lieu sur le thème du volontariat. Il est question d'**instaurer une nouvelle législation afin d'organiser et d'encadrer le volontariat** avec l'idée d'un "**volontariat intergénérationnel**". L'objectif est d'inciter des jeunes mais aussi des personnes plus avancées dans l'âge à exercer une activité bénévole. Notre ministère de la Coopération suit attentivement ce débat. Il examine notamment l'opportunité d'instaurer **un nouvel modèle de volontariat** dans le cadre de la coopération au développement.

Face à la multiplicité des missions à accomplir, la **société civile doit jouer un rôle central**. Plus les organisations coopéreront sur le plan international, plus l'effet sera important et percutant. **Ce séminaire doit permettre d'explorer les différentes possibilités de coopération et de développer de nouvelles perspectives**. Nous serions heureux que cette manifestation ne soit pas un événement sans lendemain, mais qu'elle serve à poser les jalons d'un dialogue pérenne entre nos pays, qu'elle puisse ouvrir de nouveaux horizons sur la question du développement.

3. Cf. Annexe 1 : Liste des abréviations.

INTRODUCTION

Michel WAGNER

Président du CLONG-Volontariat

Il nous appartient maintenant, au Docteur Otti STEIN et à moi-même, de tenter, dans le cadre de ces perspectives qui ont ouvert notre séminaire, de présenter l'organisation des travaux de ces deux journées ; l'objectif étant de **formaliser par écrit un programme des actions à entreprendre dans le futur.**

Dr Otti STEIN

Coordination de l'Etat Major et des Affaires exceptionnelles, Service Allemand de Développement (DED)

Mesdames, Messieurs, chers amis et collègues, je suis très heureuse d'être aujourd'hui parmi vous. Aujourd'hui et demain, à travers nos échanges et notre travail en commun sur la question de la solidarité internationale, nous contribuerons à affirmer une fois encore l'amitié franco-allemande. Je souhaite tout d'abord rappeler l'origine et la raison de notre rencontre. A l'occasion du 40^{ème} anniversaire du Traité de l'Elysée, qui a marqué la réconciliation franco-allemande, une **déclaration commune** a appelé de ses vœux la **mise en place d'un service de volontaires franco-allemands**, afin de permettre à des jeunes français et allemands de s'engager ensemble dans des projets de coopération dans des pays tiers, plus particulièrement en direction de pays en voie de développement. Nous sommes réunis ici pour **discuter de cette initiative et réfléchir sur ce qu'il conviendra de mettre en place à l'avenir.** Ce sera la tâche de notre premier atelier.

Michel WAGNER

Il s'agira ensuite de vérifier si, au-delà de nos **différences de langues**⁽⁴⁾, nous partageons la **même vision du volontariat de solidarité internationale.** Les associations françaises rassemblées au sein du CLONG-Volontariat se sont accordées sur une **charte** et une **définition du volontariat** de solidarité internationale : "Le volontariat de solidarité internationale est l'acte libre d'une femme ou d'un homme, jeune ou moins jeune, par lequel il met une période de sa vie au service de la solidarité internationale, en particulier Nord-Sud". Dans un monde dominé par les pressions économiques et les flux financiers de toutes sortes, le **volontariat doit permettre d'ouvrir un espace non marchand**, dans lequel la solidarité vécue sur le terrain prend son véritable sens.

Dr Otti STEIN

En **Allemagne**, l'approche du volontariat se situe autour de **trois types d'engagements** :

- L'engagement des **jeunes**, sans expérience professionnelle ;
- L'engagement bénévole de **personnes retraitées** ;
- Les missions très spécialisées, réalisées par des **assistants techniques.**

4. Cf. Annexe 3 : Terminologie, cadre juridique et caractéristiques - Missions de solidarité internationale en France et en Allemagne.

L'engagement des assistants techniques coopérants / volontaires est régi par la loi sur les coopérants "Entwicklungshelfergesetz"⁽⁵⁾. En ce qui concerne les deux premiers types d'engagement, il n'existe à l'heure actuelle aucun cadre législatif. Un projet allant dans ce sens est toutefois actuellement en préparation.

Le deuxième atelier doit permettre de **faire un état des lieux de nos divergences et de nos convergences** sur le thème du volontariat.

Michel WAGNER

Nos pratiques ne se limitent pas aux seuls projets initiés dans le cadre franco-allemand. Même s'il demeure des divergences dans les appellations et les concepts utilisés pour désigner le volontariat dans les différentes langues européennes, ce type d'engagement s'est aujourd'hui extrêmement répandu en Europe. A l'heure de l'élargissement européen, il nous paraît nécessaire de **développer la concertation et la coordination de nos efforts à l'échelon de l'Europe à 25**. Nous attendons des recommandations du troisième atelier dans ce sens.

Dr Otti STEIN

D'un point de vue géographique, la **fracture** la plus importante sépare le **Nord** du **Sud**. Le **volontariat de solidarité** représente une **passerelle**, qui repose sur une libre décision de citoyens de s'engager personnellement dans une action non salariée ; ceci afin de contribuer à une solidarité plus grande entre un monde privilégié et celui qui l'est moins. A ce propos, les témoignages des volontaires sont unanimes. Tous rapportent l'**enrichissement** qu'ils ont pu retirer de leurs missions accomplies dans des pays du Sud.

Michel WAGNER

Il s'agit bien d'un **échange** où chacun des partenaires apporte et reçoit quelque chose. **Professionalisme** et **solidarité** sont les maîtres mots. Le moment nous semble venu de parler aujourd'hui d'un **volontariat Sud-Nord**. Bien entendu il sera différent du volontariat Nord-Sud. En aucune manière, il ne s'agit d'encourager la "fuite des cerveaux", mais plutôt de faire profiter nos cités défavorisées en Europe de l'**expérience souvent riche de ceux qui vivent dans les pays du Sud**. Le quatrième atelier sera consacré à cette thématique.

5. Pour prendre connaissance de la loi allemande sur les coopérants "Entwicklungshelfergesetz" : <http://bundesrecht.juris.de/bundesrecht/ehfg/inhalt.html>

PRÉSENTATION DES THÈMES DE CHAQUE ATELIER

Atelier 1 : L'expérience franco-allemande : bilan et perspectives⁽⁶⁾

Roland DAVAL

Directeur du volontariat à l'AFVP

Bonjour à toutes et à tous. L'objet de notre atelier est de **dresser un état des lieux de quelques expériences franco-allemandes**, passées ou en cours, en matière de volontariat et d'**envisager des perspectives d'avenir pour cette coopération** et l'extension de son partage à d'autres pays européens.

A cet effet, nous prendrons appui essentiellement sur trois expériences :

1) Le programme des Volontaires Européens de Développement (fin en 1999)

Le 12 mars 1981, le Parlement Européen a proposé d'examiner le projet de création d'un corps européen de la paix, composé de jeunes volontaires. En 1984, à l'occasion du sommet de Fontainebleau, les chefs d'Etat présents ont encouragé les pays membres à prendre des initiatives. Ainsi, le Président François MITTERAND et le Chancelier Helmut KOHL ont donné mandat à leurs ministères respectifs pour la mise en œuvre de ces initiatives. Suite à cela, a été **créé le 7 novembre 1984** le programme des Volontaires Européens de Développement (VED).

Il s'agissait tout d'abord de **renforcer l'esprit européen chez les jeunes**, à travers la **réalisation d'un travail en commun dans des pays du Tiers-Monde**, notamment dans le domaine de la lutte contre la sécheresse et du développement rural. Ce programme a été **mis en œuvre par le DED et l'AFVP**, ils ont été rejoints par la suite par l'APSO (organisation créée par le ministère irlandais des Affaires étrangères). Ce programme, qui s'est déroulé dans **10 pays africains** partenaires, a concerné plus de **500 jeunes volontaires** européens.

Quels ont été les résultats de ce programme ? Il a permis bien sûr de rapprocher des jeunes européens de nationalités différentes, les administrations ainsi que les organisations de volontariat françaises et allemandes. Il a contribué ainsi, à son niveau, à la construction européenne. Il a pris **fin en 1999**, mais le **partenariat instauré entre le DED et l'AFVP** se poursuit aujourd'hui. Malgré les efforts des gouvernements français et allemands, les autres États de l'Union européenne ainsi que la Commission européenne n'ont pas souhaité que ce programme soit élargi.

2) Le programme Génération Coopération (programme en cours)

Ce programme concerne des **jeunes en formation**, principalement dans les **lycées agricoles**. Il propose également de vivre une **expérience franco-allemande**, à travers un investissement personnel dans un projet commun et permet d'**accompagner des jeunes africains**, durant leurs stages en France ou en Allemagne. Par la volonté d'établir une relation plus égalitaire avec les pays du Sud, il participe au **renforcement de l'engagement citoyen dans nos deux pays**. Enfin, il invite des jeunes à **se familiariser avec les différentes formes de coopération** : allemandes, françaises, européennes et internationales. **Dix binômes franco-allemands** ont participé à cette expérience en 2004. Douze binômes sont prévus pour l'année 2005.

6. Cf. Annexe 4 : Fiche de synthèse atelier 1

Ce programme bénéficie du soutien du **ministère français des Affaires étrangères et de l'OFAJ**. Les partenaires sont les suivants : en France, le réseau des lycées techniques agricoles qui bénéficie de l'appui du ministère de l'Agriculture ; en Allemagne, ASA-Programm ; en Afrique, des réseaux partenaires au Bénin, au Burkina et au Sénégal.

3) Un programme initié dans le cadre du Service Volontaire Européen par l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (programme en cours)

Une première expérience de **deux binômes franco-allemands** est en cours au **Maroc**. Ce programme, d'une durée de 11 mois, concerne le soutien à la vie associative des jeunes. L'OFAJ, qui apporte son soutien, souhaiterait s'appuyer sur la législation en cours en Allemagne (année sociale volontaire) ainsi que sur la loi sur le volontariat civil de cohésion sociale et de solidarité ou celle relative au volontariat de solidarité internationale en France.

A partir de ces trois expériences, les **questions** que nous nous proposons d'aborder au sein de l'atelier 1 sont les suivantes :

- Quels sont les éléments de satisfaction, mais aussi les difficultés rencontrées ?
- Quel bilan pouvons nous faire de ces expériences ?
- Comment faire pour que ces expériences puissent servir de référence ? Quelles démarches, quels outils utiliser ?
- Quelles sont les contributions et les perspectives que nous pouvons dégager, en vue de développer en Europe un volontariat de solidarité internationale ?

Atelier 2 : Caractéristiques partagées entre la France et l'Allemagne pour l'envoi de personnes dans le cadre de la solidarité internationale⁽⁷⁾

Michael STEEB

Directeur d'AGEH

Mesdames et Messieurs bonjour. Il importe que nous puissions, au cours de ce séminaire, apporter une **plus grande précision dans la définition des notions** que nous utilisons en matière de volontariat.

Au cours des trois dernières décennies, le travail des volontaires et des organisations œuvrant dans le domaine du développement a considérablement évolué. Les besoins des pays d'accueil ont indiscutablement changé. Les **organisations allemandes et françaises** ont elles-mêmes connu des évolutions propres. Leurs différences ne doivent pas être perçues comme des obstacles. Celles-ci constituent au contraire un avantage à exploiter, dans l'optique d'une plus grande **complémentarité**.

Chacune de nos organisations a mis au point des **normes de qualité** (pour le recrutement, la formation, la couverture sociale des volontaires, l'évaluation de l'impact des initiatives, etc.). Ces évolutions sont très largement positives. C'est la raison pour laquelle nous comptons procéder à des **échanges d'information**⁽⁸⁾.

7. Cf. Annexe 4 : Fiche de synthèse atelier 2.

8. Les objectifs de l'atelier 2 sont les suivants :

- Procéder à un échange d'informations concernant nos visions et définitions communes, ainsi que nos missions et nos objectifs partagés.
- Se demander de quelles façons nous pouvons saisir les différentes opportunités de coopération.
- Inviter d'autres partenaires à se joindre à notre coopération.
- Définir quel(s) soutien(s) nos gouvernements peuvent nous apporter dans le cadre de notre coopération.

Il conviendra également d'évoquer les **cadres politiques, ayant un impact conséquent sur nos activités** : il s'agit par exemple des conséquences liées aux réorientations de la politique de développement du ministère de la Coopération et du Développement en Allemagne, qui portent l'accent davantage sur l'efficacité. Au niveau européen, nous avons également pu assister à un certain nombre de changements.

Nous devons par ailleurs nous interroger sur la **pertinence de nos initiatives**. Ainsi, l'Allemagne se trouve confrontée à un certain paradoxe. Le volontariat est certes très largement **reconnu par l'opinion publique**, mais il est souvent remis **en question par les spécialistes** qui expriment parfois des doutes quant à notre efficacité et nos compétences.

En fin de compte, il s'agit de développer des instruments afin de répondre aux **défis majeurs** :

- Quels sont nos intérêts communs et comment œuvrer pour eux dans le cadre de l'élargissement européen ?
- Comment développer des standards de qualité communs ?
- Comment dégager une compréhension commune de nos initiatives et de nos objectifs, afin d'être à même d'agir dans l'unité, tout en préservant la diversité ?

Atelier 3 : Rôle de la coopération franco-allemande dans l'Europe à 25, reconnaissance du volontariat au niveau européen⁽⁹⁾

Albrecht ANSOHN

Responsable ASA-Programm / InWEnt

Mesdames et Messieurs, chers collègues, je compte ici vous présenter en quelques mots les thèmes que nous serons amenés à aborder dans le cadre du troisième atelier⁽¹⁰⁾.

Depuis plus de 40 ans, la France et l'Allemagne œuvrent activement dans le domaine du volontariat à travers l'envoi de personnes en mission sur des projets de développement. Les sphères tant politique que publique soutiennent ces missions, puisque les **volontaires** qui effectuent une mission solidaire dans un pays du Sud **contribuent largement à la formation des consciences de nos propres sociétés**. Il s'agit d'une prise de conscience du rôle et de la responsabilité de nos sociétés **par rapport aux défis globaux**.

Dès le début de l'envoi de coopérants dans les pays du Sud, l'**Union européenne** a joué un **rôle primordial** dans la coopération internationale puisqu'elle en était l'un des principaux bailleurs de fonds. Par ailleurs, **aucun instrument européen** en matière de volontariat de solidarité internationale n'a été mis en place jusqu'alors.

Aujourd'hui, la **question du volontariat** ne peut plus être seulement envisagée sur un plan bilatéral mais à **un niveau européen**.

9. Cf. Annexe 4 : Fiche de synthèse atelier 3.

10. Les objectifs de l'atelier 3 sont les suivants :

- Définir la place du volontariat dans nos sociétés européennes, tant dans les anciens que dans les nouveaux pays membres de l'Union européenne.
- Tirer des conclusions sur les expériences de coopération entre organisations en France, en Allemagne et dans les nouveaux pays membres pour définir une stratégie commune de reconnaissance du volontariat.
- Définir quelques propositions concrètes en direction des instances européennes pour que le volontariat trouve une véritable reconnaissance au niveau européen.

Un consensus sur la **responsabilité** et le **rôle que l'Europe doit jouer dans le monde actuel et dans les relations Nord-Sud** doit se dégager. Cette volonté de rééquilibrage entre le Nord et le Sud doit être intégrée dans la construction de l'identité européenne.

Ainsi, une conscience européenne, reposant sur l'idée d'une Europe œuvrant pour un développement global durable et équitable, ne peut se développer que si cette même conscience est partagée par tous les Européens.

Afin d'assumer cette ambition, il est indispensable de **mettre en place des instruments européens efficaces qui intègrent les expériences et besoins des nouveaux pays membres.**

Atelier 4 : Coopération franco-allemande et réciprocité Sud-Nord : enjeux et moyens de l'organiser⁽¹¹⁾

Johannes KUHUS

Responsable des Relations Internationales, Service protestant de mission (DEFAP)

C'est à Monsieur Léopold SECK que revient la responsabilité d'introduire le quatrième atelier, car nous comptons nous inspirer de son expérience en Allemagne, en tant que personne compétente d'un pays du Sud intégrée dans un projet dans un pays Nord. Nous tenterons, dans le cadre de l'atelier, de compléter son expérience par les initiatives de ce type qui ont pu voir le jour en France.

Leopold SECK

Centre régional pour les étrangers, l'éducation interculturelle, la jeunesse et l'école (RAA)

Mesdames et Messieurs, chers amis, je suis heureux d'avoir aujourd'hui la possibilité d'apporter une petite contribution aux travaux du quatrième atelier⁽¹²⁾. L'Allemagne et la France se sont depuis longtemps engagées dans le volontariat et la solidarité internationale.

Lorsque l'on fait référence au volontariat ou à l'aide au développement, nous pensons le plus souvent à l'aide matérielle et/ou humaine prodiguée par les pays du Nord à ceux du Sud. Je profite de l'occasion qui m'est donnée ici pour remercier toutes les femmes et tous les hommes qui se sont engagés, afin que les hommes et les femmes du Sud aient un meilleur destin.

En terme de **réciprocité**, de **nombreuses questions restent sans réponse**. Contrairement aux pays du Nord, les pays du Sud ne disposent que de très peu de richesses matérielles. Il est donc, pour certains, légitime de se demander ce que les pays du Sud peuvent apporter. Fort heureusement, de nombreuses personnes ont compris que la vie ne se limitait pas à la seule dimension matérielle. L'un des précurseurs en Allemagne des projets Sud-Nord est l'EED⁽¹³⁾. Les projets en question sont le plus souvent

11. Cf. Annexe 4 : Fiche de synthèse atelier 4.

12. Les objectifs de l'atelier 4 sont les suivants :

- Identifier les raisons qui nous conduisent à vouloir des échanges et un apprentissage mutuel. Qui en profite au Nord et/ou au Sud ?
- Quelles expériences ont été réalisées pour le moment ? Quels sont les points forts et les difficultés qui peuvent en être tirés ?
- Pourquoi un élargissement des échanges du Sud vers le Nord paraît-il souhaitable ?
- Qu'est-ce qui doit changer en Allemagne, en France, pour obtenir des avancées significatives ?

13. EED (Evangelischer Entwicklungsdienst) est une organisation protestante d'envoi de volontaires.

considérés de façon très positive en Allemagne, car ils mettent en question de façon intelligente les raisonnements traditionnels. On recense hélas aujourd'hui **peu d'experts en développement issus de pays du Sud** qui travaillent et vivent **dans les pays du Nord**.

Compte tenu de mon expérience, je peux vous assurer qu'il est souvent très difficile, tant en Afrique qu'en Europe, de faire accepter le **concept de projets Sud-Nord**. Les **administrations du Sud** sont très méfiantes et attribuent difficilement les autorisations indispensables pour pouvoir travailler à l'étranger. Ces réalités font obstacle et rendent difficile la mise en relation entre l'organisation désireuse de faire appel à un volontaire d'une part, et les autorités de tutelle dans le pays d'origine du volontaire d'autre part. J'estime que des **campagnes d'information auprès des pays du Sud** devraient être menées. Mais les **difficultés** se situent également **au niveau des pays destinataires**. Ainsi, il n'est pas toujours évident d'obtenir le visa nécessaire. Les personnes du Sud sont très souvent considérées comme des immigrants potentiels. Nous subissons nombre de frustrations liées au racisme et des difficultés d'intégration, en particulier pour le conjoint. Il me semble avant tout que nous sommes confrontés à un **déficit de communication avec les gouvernements**. Finalement, j'éprouve le sentiment d'être incompris dans mon pays du Sud et de gêner les autorités des pays du Nord.

Quelle que soit l'importance de toutes ces difficultés, je suis convaincu que nous pouvons contribuer aux débats interculturels ou interreligieux. A ce propos, je constate très souvent à l'occasion de mes interventions dans des écoles allemandes, que les élèves n'ont qu'une connaissance extrêmement sommaire de l'Afrique, et ce contrairement aux écoliers du Sud vis-à-vis de l'Europe. De nombreux projets (notamment ceux du DED), auxquels participent des représentants d'Asie, d'Amérique Latine et d'Afrique ont été couronnés de succès.

L'ancien Président du Sénégal, Monsieur Léopold Sédar SENGHOR, parlait de "l'émergence d'une culture universelle". Ce ne sera pas la culture de l'Europe, celle des pays prospères mais **la culture que nous tous partagerons, pauvres et riches**. Cette culture ne pourra s'affirmer que dans le cadre d'un **don réciproque**. Les **partenaires du Sud sont prêts à participer** aux initiatives allant dans ce sens.

PRÉSENTATION DU PROJET DE BILAN ET DES RECOMMANDATIONS

Michel WAGNER

Président du CLONG-Volontariat

Bonjour à tous. Je tiens à remercier les animateurs et les groupes de travail, ainsi que tous ceux qui ont participé à la mise en forme par écrit des conclusions des différents ateliers. Je vous propose maintenant de faire une lecture attentive du document de synthèse des débats de chaque atelier. Je cède la parole à Mme Boibelet, pour cette lecture.

Hélène BOIBELET

Assistante du Délégué Général de l'AFVP

Mme BOIBELET fait la lecture du document de synthèse⁽¹⁴⁾, établi suite aux débats qui se sont tenus dans les ateliers.

DISCUSSION SUR LE TEXTE FINAL

Discussion animée par **Albrecht ANSOHN**, *Responsable ASA-Programm / InWEnt*

Albrecht ANSOHN propose aux participants du séminaire d'ouvrir une discussion autour du projet de bilan et des recommandations.

Commentaires sur la partie 1 :

40 ANS APRES LE TRAITE DE L'ELYSEE, UN BILAN DE LA COOPERATION FRANCO-ALLEMANDE EN MATIERE DE VOLONTARIAT DE SOLIDARITE INTERNATIONALE.

Antje BOHNAGE (*programmes ASA et GéCO*) propose de mentionner dans le paragraphe A l'aspect positif des expériences du programme GéCO⁽¹⁵⁾.

Kora GOURÉ-BI (*DED*) signale que dans l'élaboration du Traité constitutionnel européen, sont déjà insérées quelques pistes pour un volontariat européen. Elle suggère donc de faire état dans le texte de ces premières réflexions.

Albrecht ANSOHN prend bonne note de cette remarque.

14. Il s'agit du projet de bilan et des recommandations du séminaire avant modification (cf. Texte final p. 2)

15. Le programme GéCo (Génération Coopération), développé par ASA et les réseaux français de lycées techniques agricoles (sous tutelle du ministère de l'Agriculture), offre la possibilité à des binômes franco-allemands de s'impliquer durant 3-4 mois dans un projet de développement local dans un des pays partenaires africains (Bénin, Burkina, Sénégal).

> Débat autour de la notion de "validation des acquis de l'expérience"

Michel JOLI (*CLONG-Volontariat*) estime qu'à partir du moment où est développée la notion d'acquis positifs, il serait sans doute intéressant d'inclure la notion de reconnaissance et de validation de ces mêmes acquis, les expériences humaines des volontaires.

Roland DAVAL (*AFVP*) revient sur l'intervention de M. JOLI. Il suggère de rajouter entre parenthèses (après "en tant qu'expérience humaine et professionnelle pour les volontaires eux-mêmes", partie 3, alinéa 2) l'expression "validation des acquis de l'expérience". Cette notion est très importante. On la retrouve d'ailleurs dans de nombreux textes européens.

Avant toute modification, Johannes KUHFUS (*DEFAP*) souhaite que la notion de "validation des acquis" soit bien comprise par les Allemands.

Selon Michael STEEB (*AGEH*), il n'y a pas lieu d'entamer de grandes discussions sur cette question. La notion de "validation des acquis" est très claire.

Bernadette MERCHEZ (*Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale*), est chargée du dossier volontariat au ministère de l'emploi. Elle dit avoir insisté pour que la notion de reconnaissance et de validation des acquis soit inscrite dans le projet de loi sur le volontariat de solidarité internationale. Ce concept contribue à l'idée de "formation tout au long de la vie". Il est également pris en compte dans le livre blanc pour la jeunesse, publié par la Commission européenne⁽¹⁶⁾.

Stefanie SCHÄFER (*animatrice de l'atelier 3*) indique que ce concept de "reconnaissance et validation des acquis" n'est pas totalement clair.

Johannes KUHFUS (*DEFAP*) précise qu'il s'agit d'une reconnaissance de l'expérience, qui se concrétise par la validation d'un diplôme, ou par une facilité à accéder à une formation qualifiante.

Albrecht ANSOHN demande s'il ne serait pas possible d'inclure des mesures plus concrètes. Qui valorise les expériences, qui juge les acquis obtenus ?

Isabelle PRIN (*Handicap International*) ajoute que cette reconnaissance s'inscrit en France dans un dispositif plus large de validation des acquis de l'expérience, valable dans tous les secteurs d'activité, qui inclut des modalités concrètes.

Kora GOURÉ-BI signale qu'il existe en Allemagne la loi sur les coopérants au développement ("*Entwicklungshelfergesetz*"). Selon cette loi, le montant des indemnités de chômage au retour de mission est établi sur la base de la rémunération perçue à un poste similaire en Allemagne. En aucune manière, la situation consécutive au séjour effectué à l'étranger ne doit être détériorée. En revanche, il est vrai que l'expérience acquise n'est pas valorisée. Les missions de coopération ne constituent donc pas une progression professionnelle, si on considère la rémunération. Nous souhaitons que les entreprises privées reconnaissent les expériences dans le domaine de l'assistance technique. Nous pourrions donc élargir la formulation, parler de la "reconnaissance de l'activité et de l'expérience". Un véritable travail de sensibilisation de l'opinion devrait être entrepris.

Albrecht ANSOHN prend note de cette proposition et demande que la notion de "validation des acquis" soit ajoutée dans le texte final.

Pour conclure sur ce thème, Michel JOLI (*CLONG-Volontariat*) souhaite signaler que le CLONG-Volontariat a effectué une enquête en France auprès d'anciens volontaires. Ces derniers se sont dits déçus par le manque de reconnaissance de la part de la société (administrations, société civile, universités, entreprises) vis-à-vis de leur expérience en tant que volontaires. Il est donc indispensable de réfléchir soigneusement à cette question. Cela constitue un facteur de notoriété pour le volontariat.

Selon Michel WAGNER (*CLONG-Volontariat*), cette thématique est extrêmement importante. Elle concerne l'ensemble du débat. Il s'agit de l'inscrire officiellement dans les conclusions.

16. Commission des Communautés Européennes, 2001, Livre blanc intitulé "*Un nouvel élan pour la jeunesse européenne*", Bruxelles, 82 p.

> L'importance de la formation des volontaires

Benoît SILVE (*Institut BIOFORCE Développement*) revient sur la phrase "les organismes sont responsables des volontaires depuis le recrutement jusqu'à leur accompagnement au retour" [partie 1 - § A, alinéa 6]. Il souhaite que soit ajoutée, en tant qu'étape spécifique, la "formation" des personnes.

Isabelle PRIN estime que l'idée de "formation" est incluse implicitement dans la formulation.

Michel JOLI suggère d'énumérer les différentes étapes comprises entre le recrutement et le retour.

Albrecht ANSOHN interroge l'assemblée sur la formulation du point "formation".

Selon Otti STEIN (*DED*), il est très important de faire de la formation si l'on veut préserver la qualité du volontariat. Il doit donc être impérativement fait mention de la "préparation" et de la "formation". Les étapes doivent être énumérées dans le texte.

Kora GOURÉ-BI fait remarquer que cette question de la formation et de la préparation est insérée dans les conclusions du premier alinéa de la partie 4 [§ A]. Elle s'interroge sur la nécessité d'insister plus fortement. En effet, il est impossible d'indiquer toutes les étapes du processus qui est très vaste. Ce souci d'exhaustivité ne lui semble pas opportun.

> Qualification des volontaires

Jean-Daniel BALME (*SCD*) souhaite revenir sur la phrase "le volontariat doit répondre à des exigences de qualification professionnelle de plus en plus fortes" [partie 1 - § A, alinéa 7]. Par "qualification", on sous-entend celle des personnes, mais aussi l'ensemble de la mission confiée au volontaire, en amont et en aval. Ne faut-il donc pas lier spécifiquement "qualification" à volontaires, ou alors supprimer le terme de "qualification" dans la mesure où les "exigences professionnelles" se rapportent à l'ensemble de la mission.

Roland DAVAL suggère de parler de "missions de volontariat". Ce sont en fait les missions elles-mêmes qui doivent répondre à des "exigences de qualification professionnelle".

Jean-Daniel BALME est tout à fait d'accord avec cette suggestion.

Commentaires sur la partie 2 :

AU MOMENT OU L'EUROPE S'AGRANDIT A 25 MEMBRES, LES RECOMMANDATIONS QUE NOUS VOULONS ADRESSER A PROPOS DU VOLONTARIAT DE SOLIDARITE INTERNATIONALE

> Sensibiliser les nouveaux pays de l'Union européenne au volontariat

Albrecht ANSOHN propose à présent aux participants d'ouvrir la discussion sur la deuxième partie.

Le Professeur Michael BOHNET (*Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement*) suggère d'insérer une idée très présente dans l'atelier 3 et qui n'apparaît pas dans le texte final. Il s'agit du fait qu'il n'existe pratiquement aucun service de volontariat chez les nouveaux pays entrants. Il importe ainsi de sensibiliser les opinions publiques et les ministères des Affaires étrangères de ces pays à la nécessité du volontariat⁽¹⁷⁾.

17. Cf. Annexe 2 : Autres points abordés dans la discussion sur le texte final *Bilan et recommandations du séminaire*.

> La reconnaissance du volontariat Sud-Nord

En ce qui concerne la question des difficultés des échanges Sud-Nord [partie 1 - § D], Johannes KUHFUS (*DEFAP*) estime que les problèmes administratifs au Nord et au Sud ont été passés sous silence. Or, le groupe de travail de l'atelier 4⁽¹⁸⁾ a fait état de difficultés spécifiques : problèmes d'obtention de passeport et de visa. Il est indispensable de les faire figurer de façon explicite. L'ajout d'un alinéa [partie 2 - § B] soulignant la nécessité de disposer de financements publics, semble également indispensable. M. KUHFUS ajoute qu'à l'occasion de la discussion au sein de l'atelier 4, certains ont même avancé l'idée de créer une sorte de visa de volontariat ; une recommandation sans doute inutile mais qui aurait le mérite de "dire les choses" telles qu'elles devraient être.

Albrecht ANSOHN suggère, sans être aussi précis, de formuler cette idée d'un point de vue général.

Isabelle PRIN (*Handicap International*) rappelle en outre le travail au moment de la préparation de la loi française sur le volontariat de solidarité internationale (VSI) : il y a eu la proposition d'inclure dans le statut de VSI les volontaires du Sud en mission au Nord. Celle-ci a été refusée au motif que le ministère du Travail n'accepterait pas ce type de mesure. Mme PRIN s'interroge sur la volonté des gouvernements de promouvoir cette forme de volontariat. L'obtention d'un visa n'est que l'un des aspects d'un problème se situant plus en amont. Il est regrettable que le travail législatif sur le VSI n'ait pas été l'occasion d'inclure cette dimension Sud-Nord. La législation française ne permet pas aujourd'hui de mener des projets Sud-Nord.

Roland DAVAL (*AFVP*) remarque que cette demande s'inscrit parfaitement dans ce qui est stipulé dans le quatrième alinéa "un statut et des accords internationaux doivent être adoptés pour les volontaires du Sud qui travaillent au Nord" [partie 2 - § B]. Le terme "statut" fait référence aux problèmes de législation spécifique et le terme "accords" renvoie aux problèmes de visas et de passeports.

Isabelle PRIN s'associe à cette recommandation. Elle propose dans l'énumération des difficultés de ne pas faire référence seulement à des problèmes administratifs par manque de reconnaissance du statut de volontaire, mais aussi à des problèmes de type législatif.

> Candidatures de volontaires du Sud

Martin VEHNBERG (*AGEH*) revient sur un point particulier : "l'insuffisance des candidatures volontaires au Sud"⁽¹⁹⁾. Au cours des débats au sein de l'atelier 4, la difficulté à formuler les besoins a clairement été exprimée. En revanche, il n'a pas été question d'une "insuffisance des candidatures volontaires au Sud". M. VEHNBERG propose donc de supprimer cette phrase.

Andrea HITZEMAN (*animatrice de l'atelier 4*) indique que la question du manque de personnes qualifiées a été soulevée. Il est sans doute utile d'envisager une reformulation, peut-être la suivante : "insuffisance des candidatures qualifiées volontaires du Sud".

Leopold SECK (*RAA*) signale que ce manque de candidatures est pour partie lié au fait que cette forme de volontariat n'est pas connue au Sud. Un travail de communication devrait être entrepris.

Albrecht ANSOHN propose de supprimer ce point, qui ne fait pas l'unanimité. Il reprend l'idée de M. BOHNET, lequel suggérait d'inciter fortement les institutions des pays entrants dans l'Union européenne à promouvoir la création de services de volontaires.

18. L'atelier 4 portait sur le thème "Coopération franco-allemande et réciprocité Sud-Nord : enjeux et moyens de l'organiser".

19. Ce point figurait dans le projet de bilan et recommandations dans la partie 1 [§ D, alinéa 2, difficultés] et a été supprimé à la suite de la discussion.

> **Projet de Traité constitutionnel européen : “Corps volontaire européen d’aide humanitaire”⁽²⁰⁾**

En ce qui concerne le projet de “Corps volontaire européen d’aide humanitaire”, Hans-Jörg FRIEDRICH (WFD) propose de discuter de cette initiative de l’Union européenne et de ses implications. Il suggère concrètement qu’un groupe de travail issu du cercle des participants ou une organisation compétente se charge du suivi et des nouvelles propositions sur ce sujet.

Pour **Albrecht ANSOHN**, cette question est en effet très importante. Ce point de méthodologie devrait être repris pour chaque décision. Concernant le projet de Corps volontaire européen, il s’agit de formuler rapidement une opinion commune.

> **Soutenir le volontariat international dans les nouveaux pays de l’Union européenne**

Pour prolonger la remarque de M. BOHNET, Kora GOURÉ-BI (DED) propose concrètement d’ajouter un point entre le deuxième et le troisième alinéa de la partie 2 (§ A) : ce point stipulerait qu’un transfert d’expérience doit se faire au profit des nouveaux pays membres de l’Union européenne. Il serait sans doute utile d’engager une réflexion sur la façon d’enraciner l’idée de volontariat dans les nouveaux pays entrants. Conduire des actions combinées dans les pays du Sud pourrait être une initiative à inscrire dans les conclusions⁽²¹⁾.

Michael STEEB (AGEH) souhaite s’associer à la requête de M. BOHNET. Mais il fait remarquer que de nombreux contacts et des échanges actifs existent déjà entre “l’Ouest” et “l’Est”. Le projet TRIALOG encourage également la collaboration entre ONG de l’Europe de l’Ouest et celles de l’Europe de l’Est dans le domaine de la coopération au développement. Il serait sans doute nécessaire de mettre l’accent, non seulement sur la promotion de ces activités, mais également sur leur renforcement.

> **Remarque concernant la pertinence du volontariat pour les pays du Sud**

Peter NILLES (Katholische BAG FD) souhaite réagir à la proposition suivante : “les différentes formes de missions de volontariat sont à promouvoir dans les pays du Sud pour répondre à la demande très forte des jeunes du Nord de partir”⁽²²⁾. Cette phrase peut donner l’impression d’une instrumentalisation des partenaires du Sud en vue de répondre aux demandes du Nord.

Albrecht ANSOHN répond que l’idée avancée par le groupe de travail sur cette thématique était légèrement différente. Deux phrases ont vraisemblablement été ici réunies par accident.

> **Promotion des échanges entre pays européens**

Anda VAICE (STRATEGY) met en avant les efforts accomplis dans l’échange d’expériences entre les anciens et les nouveaux pays de l’Union européenne. Il serait certainement opportun de traduire dans le texte l’idée d’une expérience riche que les pays de l’Est sont susceptibles d’apporter. Par ailleurs, elle insiste sur l’idée de la promotion des échanges entre anciens et nouveaux membres de l’Union européenne dans le domaine de la gestion de projets. Les plus grands problèmes que rencontrent les pays de l’Est se situent incontestablement au niveau de la communication de ces projets dans leurs propres pays. Mme VAICE suggère de mentionner des initiatives existantes, telles que le projet GLEN⁽²³⁾.

20. “Afin d’établir un cadre pour des contributions communes des jeunes Européens aux actions d’aide humanitaire de l’Union, un Corps volontaire européen d’aide humanitaire est créé. La loi européenne fixe son statut et les modalités de son fonctionnement.” (Projet de Traité constitutionnel : chapitre IV, section 3, article III-321.5)

21. Cette proposition figure dans le texte final *Bilan et recommandations du séminaire* p. 2 [partie 2 - § A, alinéa 3].

22. Cet alinéa figurait dans le projet de bilan et recommandations dans la partie 2 - § A. Il a été supprimé à la suite du débat.

23. Le projet GLEN (Global Education Network) a été développé conjointement par ASA et six ONG d’Europe centrale et orientale. Il donne la possibilité à des binômes européens de s’engager sur des missions de volontariat à court terme dans un pays du Sud (3 à 4 mois).

Michel WAGNER (*CLONG-Volontariat*) constate que chacun est d'accord pour mentionner les apports positifs des nouveaux pays européens. Il invite Mme GOURÉ-BI, en accord avec M. BOHNET, à formaliser par écrit sa proposition afin qu'elle puisse être introduite dans le texte.

Selon Antje BOHNAGE (*programmes ASA et GéCO*) il convient d'éviter une uniformisation des différentes formes de statut. En revanche, chaque organisation doit se conformer à des exigences de qualité en matière de volontariat [partie 2 - § A, alinéa 6]. Il faudrait peut-être parler de volontariat dans la complémentarité. Ainsi, en Allemagne de nombreux anciens participants du programme ASA se sont par la suite engagés dans d'autres programmes, comme ceux gérés par le DED ou la GTZ. Il serait peut-être possible de mettre en place le même type de fonctionnement au niveau européen, plus particulièrement en ce qui concerne les programmes GLEN et GéCO.

Albrecht ANSOHN constate que tous les participants sont d'accord pour renforcer les synergies et conserver la complémentarité des différentes formes de volontariat.

> Lien entre engagement au Nord et besoins au Sud

Selon Benoît SILVE (*Institut BIOFORCE Développement*), l'idée de promouvoir le volontariat au Sud et au Nord de façon différente n'est pas correctement formulée (cf. [partie 2 - § A, alinéa 7] et [partie 3, alinéa 2]). En effet, pour que le départ en mission ait un sens, deux conditions, chacune indispensable, doivent être remplies : un engagement personnel au Nord et un besoin exprimé au Sud. Ce n'est qu'à ces deux conditions qu'il sera possible de parvenir à un épanouissement individuel et à un intérêt des pays du Sud. En définitive, l'idée de promouvoir le développement par l'intérêt des individus du Sud semble mal poser le problème.

Roland DAVAL confirme que cette formulation est discutable. Il estime en revanche que l'approche de cette double dimension devrait être respectée. Elle correspond par ailleurs au débat précédent sur la validation des acquis de l'expérience. M. DAVAL propose la formulation suivante : "le volontariat est à promouvoir dans sa double dimension de contribution au développement et d'expérience professionnelle pour les volontaires eux-mêmes" [partie 3, alinéa 2]. Cela permet d'éviter les références "Sud-Nord" et d'être cohérent avec l'idée avancée précédemment.

> Financements publics pour soutenir le volontariat Sud-Nord

Martin VEHRENBURG (*AGEH*) revient sur la phrase : "des mécanismes de financement de projets Sud-Nord sont à créer" [partie 2 - § D, alinéa 3]. Celle-ci ne s'adresse qu'aux instances européennes. Il convient d'évoquer également les financements en provenance des gouvernements.

Albrecht ANSOHN fait remarquer que M. KUHUS a déjà fait valoir cette idée, laquelle doit en effet être traduite dans une formulation.

> Rôle de CONCORD⁽²⁴⁾ et de FORUM au niveau européen

Michael STEEB souhaite revenir sur la phrase : "les organisations de volontariat elles-mêmes doivent mobiliser leurs plates-formes nationales pour que CONCORD soit aussi porteur de leurs propositions en matière de volontariat" [partie II - § D, alinéa 1]. Dans

24. CONCORD est la Confédération européenne des ONG d'urgence et de développement. Ses 18 réseaux d'ONG internationales et 19 associations nationales représentent plus de 1500 ONG européennes auprès de l'Union Européenne. Son objectif principal est de renforcer l'impact des ONG européennes auprès des institutions européennes, en combinant expertise et représentation.

un souci d'influencer le processus politique européen, il s'agit tout d'abord de se demander quels sont les points qui doivent être discutés au niveau européen et de définir ensuite une stratégie pour engager un dialogue avec la Commission européenne. Les organisations de volontariat doivent sans conteste s'engager. Il n'est pas judicieux d'insister si fortement sur CONCORD, qui n'aborde pas réellement la question du volontariat. Il serait prudent de prendre contact avec d'autres réseaux tels que, par exemple, FORUM⁽²⁵⁾.

Roland DAVAL rappelle que, dans le texte final, la nécessité d'agir en commun en matière de volontariat a été reprise sur trois plans [parties 2 et 4] : au niveau des organisations de volontariat elles-mêmes, au niveau de CONCORD pour influencer les instances européennes, dans le cadre d'une conférence européenne à venir.

Kora GOURÉ-BI considère qu'il existe une lacune évidente. Il y a d'une part CONCORD et l'interpellation des réseaux nationaux, d'autre part le FORUM. Or, celui-ci n'a pas joué le rôle d'un Forum Européen au cours de ces dernières années. Les participants de l'atelier 3⁽²⁶⁾ se sont demandés si le FORUM pouvait au niveau des 25 pays de l'Union européenne être à nouveau dynamisé. Mais il convient d'agir rapidement. Au terme de ce séminaire, il faut choisir et mandater une structure, qui se chargera de cette recommandation.

Albrecht ANSOHN remarque que cette question concerne de nombreux autres aspects. Le FORUM doit-il donc être évoqué ici ? La conférence préconisée doit servir à redynamiser le FORUM.

Mme GOURÉ-BI suggère d'ajouter une phrase, stipulant que " ceci devrait être une partie du FORUM " [partie 4, § D].

Albrecht ANSOHN demande à M. STEEB une formulation pour inclure CONCORD dans le texte final.

> Proposition concernant l'échange d'expériences

Au titre de la partie 2, Kora GOURÉ-BI fait une lecture d'une proposition de formulation, rédigée en collaboration avec M. BOHNET : "pour développer le volontariat dans les nouveaux pays membres, ces derniers devraient pouvoir bénéficier d'un soutien concret de la part des anciens pays membres de l'Union européenne, notamment par le biais d'une invitation à réaliser en commun des projets dans le Sud et par l'organisation de rencontres permettant un échange d'expertise au niveau de la direction de projets"⁽²⁷⁾.

Albrecht ANSOHN remercie Mme GOURÉ-BI de cette formulation. Il propose de l'insérer dans le texte, à condition qu'il n'y ait aucune objection.

25. FORUM désigne le Forum International du Volontariat pour le Développement. Fondé en 1964 à Strasbourg sous les auspices du Conseil de l'Europe, sa coordination, au départ exclusivement européenne, a été élargie en 2000 au niveau mondial. Son objectif est la promotion des échanges et de la coopération entre des ONG et des organes d'État impliqués dans le volontariat international, en partenariat avec des organisations locales de pays du Sud. Sa réunion annuelle de 2004 à Oslo (Norvège) a porté sur la valeur ajoutée du volontariat international.

26. L'atelier 3 portait sur le thème " Rôle de la coopération franco-allemande dans l'Europe à 25, reconnaissance du volontariat au niveau européen ".

27. Cette proposition a été intégrée dans l'alinéa 3 [partie 2 - § A] du texte final *Bilan et recommandations du séminaire*.

LA PLACE QUE NOUS VOYONS POUR LE VOLONTARIAT DE SOLIDARITE INTERNATIONALE DANS LES DIVERS DISPOSITIFS DE COOPERATION NORD-SUD ET SUD-NORD

> Créer un service de volontariat européen ?

Albrecht ANSOHN aborde ensuite un nouveau point : la définition de l'objectif stratégique d'un instrument européen (la reconnaissance du volontariat au niveau européen, partie 3). Ce point n'a pas été repris dans les recommandations. Il conviendrait de stipuler qu'un instrument européen doit être mis en place, permettant de proposer des services de volontariat au niveau européen.

Thomas SCHMIDT (DED) considère cette idée quelque peu contradictoire avec ce qui a été envisagé un peu plus tôt, à savoir la volonté de ne pas créer de nouvel instrument, mais de s'appuyer en revanche sur les institutions et les services existants.

Compte tenu des divergences d'opinion sur ce point particulier, le **Professeur Michael BOHNET** (Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement) propose la formulation suivante : "À long terme, nous voulons promouvoir et poursuivre la vision d'un service européen de volontariat"⁽²⁸⁾.

Selon **Albrecht ANSOHN**, la formulation doit justement demeurer ouverte. Il n'est pas question ici d'engager un débat de fond. Il importe avant tout d'insister sur le besoin de dimension européenne. M. ANSOHN prend note de cette dernière formulation.

> Valorisation du programme VED

En ce qui concerne le volontariat franco-allemand [partie 3, alinéa 3], Michel JOLI (CLONG-Volontariat) estime qu'il serait ici important de faire référence de manière positive à l'unique expérience menée en la matière : le programme VED⁽²⁹⁾. Ce programme est mentionné de façon négative à trois reprises dans la partie 1. Ceci est injuste, car il a tout de même recueilli un très fort succès d'estime. Il a par ailleurs permis à de nombreux volontaires, français et allemands, de partir ensemble sur des programmes à l'étranger ; il a contribué au rapprochement de deux associations importantes, lesquelles aujourd'hui encore partagent des liens affectifs très forts. Tout ceci doit constituer un point de départ pour l'avenir.

Albrecht ANSOHN demande à M. JOLI de faire une proposition de formulation.

M. JOLI suggère d'ajouter dans les conclusions de la partie 1 un alinéa tel que : "le projet VED a été initié par les gouvernements français et allemands. Ce fut une expérience originale et dynamique. Cependant, peu d'ONG se sont impliquées, hormis le DED et l'AFVP. Ce programme a dû malheureusement être abandonné, car il représentait un coût important et n'a pas attiré d'autres pays" ... Il est nécessaire de mettre l'accent sur ses points positifs et d'expliquer peut-être ses échecs par une mauvaise conjoncture. Ceci permettrait d'éviter d'imputer les échecs aux associations.

Kora GOURÉ-BI (DED) suggère que les propositions de M. BOHNET et de M. JOLI soient réunies en une seule formule. Il serait ainsi possible d'écrire : "le projet VED a été un premier modèle de ce que nous voulons à l'avenir multiplier" ... Quels qu'aient été ses défauts, il n'est certainement pas déraisonnable de vouloir l'ériger en modèle.

En tant qu'ancien volontaire européen du développement, François BOUFFARD affirme que les éléments positifs du programme VED n'ont pas été assez mis en avant dans le texte. Il fait un lien entre l'évaluation du programme VED (qui n'a jamais été réalisée), les témoignages sur ce programme et la promotion de ce dernier. Sa dimension européenne devrait par ailleurs être plus clairement mise en valeur.

Sur la question de la valorisation de ce programme, **Albrecht ANSOHN** invite à se référer aux formulations de M. JOLI.

28. Cf. Annexe 2 : Autres points abordés dans la discussion sur le texte final *Bilan et recommandations du séminaire*.

29. Le programme VED (Volontaires Européens du Développement), confié au DED et à l'AFVP, a permis à plus de 500 jeunes allemands, français et irlandais de s'engager sur des projets de développement local dans dix pays africains entre 1986 et 2001.

> Impact du volontariat sur nos sociétés au Nord

Un participant allemand estime qu'il est essentiel de souligner l'utilité de ces programmes de volontariat pour la société, considérant qu'ils participent (par l'entremise des volontaires au retour) à la prise de conscience de la responsabilité du Nord dans la relation Nord-Sud [partie 3, alinéa 2].

Roland DAVAL (AFVP) fait remarquer que dans le point sur les acquis positifs et les constats partagés [partie 1 - § A], une phrase dit clairement que "l'engagement se poursuit souvent au retour, dans le pays d'origine, au service de la collectivité et contribue directement à l'éducation au développement" [alinéa 5].

Pour Bassirou DIARRA (Présidence de la République du Mali & Association Malienne de Solidarité et de Coopération Internationale pour le Développement), l'alinéa 2 [partie 3] est quelque peu problématique. Il est question de la conception du développement, uniquement pour le Sud. Or le développement social et humain peut également concerner le Nord.

Albrecht ANSOHN prend note de cette remarque. Insérer cette idée serait une façon d'insister davantage sur la volonté d'un échange réciproque entre le Sud et le Nord. Il ne serait pas question d'utilité personnelle, individuelle, mais de la contribution au développement dans le Sud et dans le Nord. Il reste à trouver une formulation adéquate.

> Faut-il créer de nouvelles formes de volontariat ?

Le Professeur Michael BOHNET propose que les expériences recueillies lors de la mise en place du programme de volontariat des Nations Unies soient prises en compte dans le développement des dispositifs européens de volontariat [dans la partie III]. Ceci pour deux raisons : le programme de volontariat des Nations Unies est d'une part le plus grand programme de ce type dans le monde, d'autre part les nouveaux pays membres de l'Union européenne le connaissent déjà et pour certains y participent activement. Il serait donc peut-être utile d'ajouter un alinéa faisant référence au programme de volontaires de l'ONU.

Michael STEEB (AGEH) souhaite que les intentions soient ici plus clairement spécifiées : s'agit-il de rassembler des expériences pour un programme européen de volontariat ? S'agit-il de mettre en place dans les nouveaux pays de l'Union européenne des dispositifs propres ? Selon lui, la finalité de ces discussions sur le volontariat n'est pas très claire. Une chose est toutefois évidente : dans la diversité réside une certaine richesse ; il ne faut pas faire du nivellement.

Peter NILLES (Katholische BAG FD) fait valoir que l'expression "dispositifs de volontariat" n'est pas toujours très claire. Elle se limite souvent à certaines formes de volontariat.

Selon M. BOHNET, chacun est d'accord pour affirmer qu'il convient de renforcer les différentes formes de volontariat existantes, mais il s'agit également de définir une vision de ce que pourrait être un volontariat européen.

Albrecht ANSOHN propose de ne pas faire référence au programme de volontariat des Nations Unies, car cela nécessiterait avant tout d'entreprendre un débat de fond. Il invite en revanche les rédacteurs à prendre en compte les propositions de M. DIARRA sur l'impact du volontariat dans les sociétés du Nord. Il souhaite à présent que la discussion s'oriente sur les conclusions de la partie 4.

Commentaires sur la partie 4 :

PROPOSITIONS POUR UN PROGRAMME D'ACTION A METTRE EN ŒUVRE DANS LA PERIODE 2005-2006 POUR ATTEINDRE CES OBJECTIFS

> Partenariats entre organisations de volontariat et autorités locales

Dans le cadre d'une promotion du volontariat auprès de l'Union européenne, Didier JEAN (*Conseil Régional Ile-de-France*) tient à insister sur l'opportunité de s'appuyer sur le processus engagé à Poitiers entre des Régions françaises et des Länder allemands⁽³⁰⁾. Il considère que le texte gagnerait en force si il faisait explicitement mention, parmi les questions à étudier [partie 4 - § A], des liens possibles entre les organisations de volontariat et les autorités locales impliquées dans des actions de coopération décentralisée.⁽³¹⁾

Albrecht ANSOHN prend note de cette proposition.

> Actions de lobbying au profit du volontariat

Jürgen DEILE (*EED*) suggère de préciser qu'il s'agit de conduire des actions de lobbying au profit des programmes de volontariat. Concrètement, il propose de supprimer la parenthèse comprenant les diverses expériences [partie 4 - § A, alinéa 2]⁽³²⁾. Il souhaite rajouter aux "questions à étudier ensemble pour l'avenir" [même paragraphe] un dernier alinéa, précisant cet objectif commun d'exercer des actions de lobbying.

Selon **Albrecht ANSOHN**, il y a là deux points différents. D'une part il s'agit d'un enjeu Sud-Nord impliquant des actions de lobbying, d'autre part il est fait référence à des coopérations franco-allemandes concrètes dans le domaine du volontariat. On parle alors seulement d'expériences spécifiques. A ce propos, il faudrait sans doute citer également le programme GéCO.

> Les contacts à renforcer et les perspectives européennes

En ce qui concerne le point "les contacts à établir" [partie 4 - § C], Michael STEEB (*AGEH*) souhaite ajouter au premier alinéa "le renforcement des contacts existants". Il propose par ailleurs d'inclure dans cette partie la question de CONCORD⁽³³⁾ et du FORUM⁽³⁴⁾, avec la formulation suivante : "Au-delà le travail du FORUM et de CONCORD, les organisations françaises et allemandes du volontariat voient une nécessité impérieuse à travailler sur la politique européenne de développement et sur le rôle du volontariat. Des organisations du volontariat seront amenées à s'approprier ces questions du volontariat européen, à procéder à des échanges d'information réciproques et à inviter à participer au débat les députés nationaux et européens".⁽³⁵⁾

Albrecht ANSOHN souscrit, avec l'ensemble des participants au séminaire, à cette proposition.

30. La déclaration commune, signée lors de la rencontre à Poitiers les 27 et 28 octobre 2003, engage 19 Régions françaises et les 16 Länder allemands à rapprocher leurs systèmes scolaires, universitaires et de formation professionnelle, ainsi qu'à développer une convergence économique. Les autorités régionales ont affirmé leur mobilisation autour de trois objectifs : l'amélioration de la connaissance de la langue et de la culture du partenaire, l'accroissement de la mobilité des personnes et la mise en réseau de compétences.

31. Cf. Annexe 2 : Autres points abordés dans la discussion sur le texte final *Bilan et recommandations du séminaire*.

32. Cette parenthèse n'apparaît plus dans le document final. Elle mentionnait certaines expériences telles que le programme VED.

33. Cf. note de bas de page n°23 en page 22.

34. Cf. note de bas de page n° 24 en page 23.

35. Cf. Annexe 2 : Autres points abordés dans la discussion sur le texte final *Bilan et recommandations du séminaire*.

> Réflexion commune sur le suivi, la formation et les métiers

Bassirou DIARRA (*Présidence de la République du Mali & Association Malienne de Solidarité et de Coopération Internationale pour le Développement*) propose d'intégrer "les actions de suivi sur le terrain et les actions d'évaluation" dans le premier alinéa des "questions à étudier ensemble pour l'avenir" [partie 4 - § A].

Benoît SILVE (*Institut BIOFORCE Développement*) considère que deux questions à étudier ensemble pour l'avenir pourraient être ajoutées. La première renvoie à une réflexion à mener sur les métiers de la solidarité internationale. Il existe aujourd'hui deux types de métier : les métiers spécifiques et les métiers de la société civile transposés dans l'univers de la solidarité internationale. Y a-t-il convergence entre l'Allemagne et la France ? Les métiers spécifiques sont-ils les mêmes (administrateurs, logisticiens) ? La deuxième question concerne le thème de la formation à ces métiers spécifiques, hors organisations. Serait-il intéressant d'étudier ensemble des rapprochements sur ces formations spécifiques ?⁽³⁶⁾

> Quel rôle doit jouer CONCORD ?

Nicole DAGNINO (*ERM*) souhaite revenir sur ce qui a été décidé concernant le rôle que pourrait jouer CONCORD. En tout état de cause, il ne faudrait pas que CONCORD se retrouve trop rapidement dédouané de ses responsabilités. Il est souhaitable d'insister sur la nécessité d'interpeller CONCORD.

Michael STEEB assure que sa proposition ne visait pas à supprimer la référence à CONCORD. L'alinéa mentionnant CONCORD [partie 2 - § D, alinéa 1] doit être conservé, mais une précision doit être apportée.

Conclusion de la discussion :

QUELS SONT LES DESTINATAIRES DU TEXTE FINAL DE BILAN ET RECOMMANDATIONS ?

Albrecht ANSOHN conclut le débat sur le plan d'action et demande aux organisateurs quels seront les destinataires du texte final.

Otti STEIN (*DED*) déclare que ce texte constitue tout d'abord un engagement, un plan d'action s'adressant à l'ensemble des organisations et des participants du séminaire. Par ailleurs, il représente une base de travail dans le cadre de discussions à venir avec les gouvernements, les ministères et l'Union européenne.

Le Professeur Michael BOHNET (*Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement*), s'associe aux propos de Mme STEIN. Il ajoute que dans le cadre des réunions des commissions parlementaires en charge des questions de la coopération, des débats sur les dispositifs de volontariat ont lieu. Il est tout à fait possible de communiquer un tel texte aux députés travaillant sur ces questions.

Albrecht ANSOHN demande si les organisations françaises et allemandes pourraient se charger de communiquer ce texte à leurs députés respectifs, travaillant dans les commissions correspondantes.

Mme STEIN et Michel WAGNER (*CLONG-Volontariat*) répondent de façon positive.

Michael STEEB (*AGEH*) souhaite qu'AK LHÜ⁽³⁷⁾ communique également ce texte aux députés allemands.

Albrecht ANSOHN remercie les participants du séminaire pour leur travail et leurs discussions qui se sont avérés constructifs.

36. Cf. Annexe 2 : Autres points abordés dans la discussion sur le texte final *Bilan et recommandations du séminaire*.

37. AK LHÜ est une plateforme d'organisations allemandes impliquées dans le volontariat international.

PRÉSENTATION DU TEXTE ADOPTÉ

Michel WAGNER

Président du CLONG-Volontariat

Les remarques issues de la discussion ont été insérées dans le **texte final**⁽³⁸⁾. Ces changements seront considérés plus attentivement à la fin du séminaire. Je souhaite, sans ouvrir un débat, vous faire une présentation des quelques modifications apportées au texte.

M. WAGNER fait la lecture des modifications et ajouts apportés au texte de bilan et recommandations du séminaire.

Je m'engage à vous adresser ce texte dans les plus brefs délais. Le groupe de pilotage franco-allemand aura ensuite pour tâche de déterminer les suites à donner à ce travail. Nous arrivons à présent au terme de notre rencontre. Avant que nous entendions les deux interventions de clôture, je cède la parole à Mme SCHRÖDER.

Susanne SCHRÖDER

Conseillère au sein de la Division "Projets des organisations privées - Services de Développement" au Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement

Je souhaiterais, sur un mode informel, vous faire quelques remarques de conclusion. Dans mon introduction, j'ai formé le vœu que ces deux journées vous offrent la possibilité d'engager un dialogue constructif et pérenne. J'ai le sentiment que ces échanges ont été très satisfaisants. Je m'en félicite.

Vous vous êtes fixés, pour les prochaines années, un **programme ambitieux**. Je ne peux qu'espérer une **traduction concrète** de toutes ces initiatives. Peut-être devrions-nous, avant de nous séparer, choisir une personne qui pourrait être le chef de file de ce programme.

En ce qui concerne le volet politique, vous avez d'ores et déjà adressé des demandes aux instances politiques. Le **ministère fédéral de la Coopération** a adopté une **position très ouverte**. Nous sommes dans l'attente de vos propositions. Je pense qu'un certain degré de lobbying est nécessaire, mais de nombreuses actions sont déjà en cours. Tous les gouvernements se posent à nouveau la question du volontariat. Vous serez donc amenés à rencontrer de nombreuses personnes ouvertes à vos propositions. Pour ma part, je ferai ce qui est en mon pouvoir pour relayer vos demandes auprès des services adéquats.

Je suis très heureuse d'avoir pu participer à ce séminaire. J'espère que ce travail, effectué en commun, se poursuivra dans de bonnes conditions.

Michel WAGNER

Je souhaiterais, en tant que responsable du CLONG-Volontariat, exprimer nos profonds remerciements à notre ministère des Affaires étrangères pour la confiance qu'il nous a témoignée, pour sa contribution financière et son soutien matériel. Je remercie tout ceux qui nous ont aidé à accomplir ce travail.

38. Cf. Texte final - *Bilan et recommandations du séminaire* (p. 2).

Michael BOHNET

Chargé des relations avec les nouveaux pays membres de l'Union européenne au Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, ce séminaire a été organisé dans l'esprit des 40 années d'existence du Traité de l'Elysée. Je rappelle que le 22 janvier 2003, le Conseil des ministres franco-allemands a adopté une déclaration commune et a invité les Allemands et les Français à coopérer plus étroitement dans le domaine du volontariat. C'est la raison pour laquelle je voudrais rappeler la responsabilité partagée de la France et de l'Allemagne. **L'Union européenne élargie est le plus grand projet de paix** de l'époque moderne. Avant même la concrétisation de l'élargissement, la politique visant à l'élargissement a permis de **réduire les conflits frontaliers** en Europe. L'Europe est le premier bailleur de fonds dans le cadre de l'aide publique au développement. L'Europe a une responsabilité particulière. L'Union élargie doit se considérer en tant que **puissance mondiale civile**, responsable non seulement de la stabilité sur le continent européen, mais également **responsable d'un développement pacifique à l'échelon planétaire**. Un **renforcement du volontariat** pourra jouer ici un rôle essentiel, notamment lorsqu'il s'agit de **sensibiliser nos propres populations** aux questions liées aux pays du Sud ainsi qu'aux problématiques du développement durable et global.

Je me félicite de toutes les **précisions terminologiques** insérées dans un document⁽³⁹⁾ distribué en début de séminaire. Elles doivent permettre de mieux organiser la rencontre et le dialogue de ces quelques **3 500 français et allemands** qui en 2003 ont effectué des missions de volontariat. Il est indispensable que toutes ces personnes puissent constituer une **communauté harmonieuse**.

A partir des recommandations que nous avons été amenés à formuler, je voudrais mettre l'accent sur quelques points, selon moi extrêmement importants. Le **premier chapitre** a permis de souligner le **renforcement de l'identité franco-allemande**. Celle-ci doit s'accompagner d'un renforcement de **l'identité européenne**. Il s'agit de "professionnaliser" davantage le travail des volontaires et de savoir utiliser l'expérience de ces derniers à leur retour. Un esprit de respect de la dignité de l'autre doit être au centre du **dialogue interculturel**. C'est pourquoi, **l'action des volontaires représente, à mes yeux, un des projets de développement les plus durables** qui soit.

Le **deuxième chapitre** nous a conduit à nous interroger sur les **rôles que pourraient jouer des services de volontariat dans une Europe élargie**. A ce propos, je suis heureux que nous ayons cité le Corps volontaire européen d'aide humanitaire et que nous ayons tout particulièrement souligné le rôle de la société civile. Par ailleurs, ce chapitre a permis d'insister avec force sur **l'importance de la coopération et du volontariat Sud-Nord**. Il s'agit bien d'un processus d'échange réciproque.

Le troisième chapitre a insisté sur la nécessité de faire du **volontariat un élément central** de la coopération Nord-Sud, mais également du **dialogue Sud-Nord**.

Enfin, c'est avec courage et conviction que nous avons pu formuler dans le **dernier chapitre** un **programme d'action**. Il comporte des **projets concrets** et particulièrement **prometteurs**, notamment la demande d'organiser des campagnes d'information afin de promouvoir le volontariat, la conduite de voyages d'étude et de stages, l'organisation d'une conférence européenne. J'espère qu'une **partie conséquente de ces programmes d'action pourra être concrétisée**. A l'heure actuelle, a lieu un **débat**

39. Cf. Annexe 3 : Terminologie, cadre juridique et caractéristiques - Missions de solidarité internationale en France et en Allemagne.

européen sur la mission de la politique européenne de développement. Des transformations, qualitatives mais aussi quantitatives, sont à l'œuvre. Les services de volontariat des pays membres de l'Union européenne, les anciens et les nouveaux, s'inscrivent parfaitement dans ces réflexions.

En conclusion, je souhaiterais remercier le ministère des Affaires étrangères, le CLONG-Volontariat et le DED. Je remercie les présidents de séance, les animateurs des quatre groupes de travail, les rédacteurs du texte, ainsi que les traducteurs.

Jean-Pierre FARJON

Représentant du Directeur Général de la Coopération internationale et du Développement au Ministère des Affaires Etrangères

Cette rencontre témoigne de la volonté de nos deux gouvernements, du Deutscher Entwicklungsdienst (DED) et du Comité de Liaison des ONG de volontariat (CLONG-Volontariat) de **renforcer la coopération franco-allemande en matière de volontariat, de relancer une dynamique de collaboration avec les nouveaux pays membres de l'Union européenne et nos partenaires du Sud.** Par leurs **expériences communes, passées et présentes**, dans le domaine de la solidarité internationale et de l'éducation au développement, l'Allemagne et la France sont susceptibles de jouer un **rôle incitatif et d'accompagner**, dans les prochaines années, **les partenaires** souhaitant se joindre au projet de développement du volontariat de solidarité internationale.

En cette année du 41^{ème} anniversaire du Traité de l'Elysée, ce séminaire ouvre une **collaboration renouvelée et active** entre tous les partenaires ici présents, sans oublier ceux qui souhaiteront ultérieurement se joindre aux programmes mis en œuvre.

Cette **première rencontre franco-allemande consacrée au volontariat ou à l'assistance technique** selon la terminologie allemande recouvre une **réalité commune** : des missions sans but lucratif, que des organismes de volontariat confient à des personnes pour la mise en œuvre de projets définis avec leurs partenaires des pays en développement. Le volontaire doit fournir un engagement concret dans le domaine de la solidarité internationale et faire preuve d'une volonté de comprendre la culture de l'autre et d'agir en commun avec ce dernier. Les organismes de volontariat et leurs partenaires doivent pour leur part faire montre d'un réel sens de l'accueil, promouvoir entre eux le dialogue et exiger une compétence professionnelle de la part du volontaire.

Engagement et professionnalisme semblent en fait, aujourd'hui, les principales caractéristiques du volontariat. C'est pourquoi, le **décret français de 1995 relatif au volontariat de solidarité internationale (VSI)** et la **loi allemande de 1969 sur les coopérants au développement** ("Entwicklungshelfergesetz") prévoient des dispositifs de formation, de suivi et de réinsertion des volontaires. La future loi française sur le volontariat, en cours d'examen par les parlementaires, permettra de conforter ces dispositifs.

Si je retiens les principales **conclusions** de vos travaux, nous pouvons affirmer que les **précédentes expériences franco-allemandes** ont permis de **rapprocher des ONG françaises et allemandes**. Plusieurs coopèrent encore aujourd'hui dans le cadre de binômes : AFVP et DED, DEFAP et EED, DCC et AGEH, pour ne citer que les plus importants.

Si des différences existent entre la France et l'Allemagne, notamment au niveau de la terminologie et des instruments utilisés, il n'en demeure pas moins que **nos deux pays s'accordent sur des points essentiels**, tels que sur la **valeur accordée à l'engagement personnel des volontaires** dans le domaine de la solidarité internationale ou encore sur le fait que le **niveau de qualification professionnelle** requis est de plus en plus élevé.

Des **efforts communs** sont menés afin de renforcer la qualité du recrutement, la préparation au départ, le suivi et l'accompagnement sur le terrain ainsi qu'au retour. Allemands et Français s'accordent également sur la **nécessité d'engager**, auprès de l'opinion publique et des acteurs privés et publics de la vie économique, **des campagnes d'information plus efficaces sur la réalité du volontariat** de solidarité internationale.

Au niveau européen, il a été décidé de privilégier les **instruments et expériences de volontariat déjà existants**. La démarche doit être réaliste. Les **ONG, concernées par le volontariat, doivent donc mieux se connaître et décider**, en collaboration avec leurs partenaires du Sud, **d'une définition commune** de critères et de standards de qualité.

Le **renforcement des partenariats dans le sens Sud-Nord** constitue un **véritable chantier, très prometteur**. Il exige un travail considérable, tant de la part des ONG que des gouvernements. Il devrait nous permettre de modifier en profondeur le regard que nous portons à l'autre. Votre souci d'assurer une **capitalisation des expériences** constitue une étape indispensable.

La **future loi relative au contrat de VSI** devrait permettre, compte tenu de la condition de nationalité, aux ONG françaises qui le souhaitent de **faire appel à des volontaires du Sud**. Ces dispositions législatives renforceront également la **coopération Sud-Sud**. Les pratiques et la réflexion sur le volontariat sont en train de se renouveler, les ONG sont au cœur de ce renouveau et les autorités françaises sont prêtes à les accompagner. **Le futur dispositif juridique permettra d'élargir les champs d'action du volontariat**.

Vous venez de convenir d'un **plan d'action pour les deux prochaines années**. Je formule le vœu que vous puissiez mobiliser toutes vos énergies afin de parvenir à des résultats concrets. Les attentes sont fortes et les enjeux de société importants. Pour ma part, je vous assure que je mettrai tout en œuvre pour vous faciliter la tâche et vous remercie pour le travail qui a été réalisé au cours de ces deux journées.

TABLE DES ANNEXES

- Annexe 1** Liste des abréviations
- Annexe 2** Autres points abordés dans la discussion sur le texte final
Bilan et recommandations du séminaire.
- Annexe 3** Terminologie, cadre juridique et caractéristiques
Missions de solidarité internationale en France et en Allemagne.
- Annexe 4** Fiches de synthèse des ateliers
- Annexe 5** Contribution de M. Bassirou DIARRA sur le thème
"Coopération franco-allemande et réciprocité Sud-Nord"
- Annexe 6** Liste des participants

Abréviations françaises	Français	Allemand
AFVP	Association Française des Volontaires du Progrès	Französischer Verband der Freiwilligen im Dienste des Fortschritts
AMSCID	"Association Malienne de Solidarité et de Coopération Internationale pour le Développement"	Malische Vereinigung für Solidarität und Internationale Zusammenarbeit für Entwicklung
CLONG-Volontariat	Comité de Liaison des ONG de Volontariat	Verbindungsausschuss für die NRO, die Freiwilligenarbeit anbieten
CSI	Congé de Solidarité Internationale	Urlaub für Internationale Solidarität
DCC	Délégation Catholique pour la Coopération	Katholische Delegation für Zusammenarbeit
DEFAP	"Département Evangélique Français d'Action Apostolique (Mission protestante)"	Französischer Evangelischer Missionsdienst für Apostolische Aktion (Evangelisches Missionswerk)
DgCID	"Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement"	Hauptabteilung für internationale Zusammenarbeit und Entwicklung
ERM	Enfants Réfugiés du Monde	Kinderflüchtlinge der Welt
GéCO	Génération Coopération (programme)	Generation Kooperation (Programm)
MCNG	Mission pour la Coopération non gouvernementale	Arbeitsstab Regierungsunabhängige Zusammenarbeit
OFAJ	Office Franco-Allemand pour la Jeunesse	
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement	Milleniumsziele im Bereich der Entwicklung
ONG	Organisations non gouvernementales	
ONU	Organisation des Nations Unies	
SCD	Service de Coopération au Développement	Dienst Entwicklungszusammenarbeit
SVE	Service Volontaire Européen	
UE	Union européenne	
V.I.	Volontariat International	Internationaler Freiwilligendienst
VED	Volontaires Européens du Développement (programme)	
VSI	Volontariat de Solidarité Internationale	Freiwilligendienst für internationale Solidarität

Deutsche Abkürzungen	Deutsch	Französisch
AGEH	Arbeitsgemeinschaft für Entwicklungshilfe	Association pour l'Assistance au Développement
AK LHÜ	Arbeitskreis Lernen und Helfen in Übersee	Apprendre et Aider en Outre-Mer
ASA-Programm	"Arbeits- und Studienaufenthalte in Afrika, Asien, Lateinamerika und Südosteuropa"	Programme de séjours de volontariat et d'études en Afrique, Asie, Amérique latine et Sud-ouest de l'Europe
BMZ	Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung	Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement
CFI	Christliche Fachkräfte International	Service Chrétien de Développement d'envoi de personnes
DED	Deutscher Entwicklungsdienst	Service Allemand de Développement
EED	Evangelischer Entwicklungsdienst	Service allemand des Eglises Evangéliques pour le Développement
EIRENE	Internationaler Christlicher Friedendienst	Service International Catholique pour la Paix et le Développement
GTZ	Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit	Agence allemande pour la Coopération Technique
InWEnt	Internationale Weiterbildung und Entwicklung gGmbH	"Service International de Formation et de Perfectionnement des Ressources Humaines à l'étranger"
Katholische BAG FD	"Katholische Bundesarbeitsgemeinschaft Mittelfristige Internationale Soziale Freiwilligendienste"	Association catholique pour le volontariat international à moyen terme
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau	Banque allemande pour la Reconstruction
NFP	Nachwuchsförderungsprogramm	Programme d'aide à la croissance
RAA	Regionale Arbeitsstelle für Ausländerfragen, Jugendarbeit und Schule	Centre régional pour les étrangers, l'éducation interculturelle, la jeunesse et l'école
WFD	Weltfriedendienst	Service Mondial de la Paix

Abréviations étrangères	English Other language
APSO	Agency for Personal Service Overseas
eRko	Platforma mimovládnych rozvojev_ch organizácií (Plateforme des ONG slovaques)
GLEN	Global Education Network of Young European
MVRO	Hnutie kres_ansk_ch spolो_entstiev detí (Mouvement des communautés chrétiennes d'enfants)

Autres points abordés dans la discussion sur le texte final "Bilan et recommandations"

Cette note a été établie lors de la relecture des actes du séminaire et fait apparaître les propositions qui n'avaient pas été transcrites dans le document final "Bilan et recommandations", texte approuvé lors du séminaire (voir p. 2).

Propositions abordées et pertinentes dans la partie 4 :

PROPOSITIONS POUR UN PROGRAMME D'ACTION A METTRE EN ŒUVRE DANS LA PERIODE 2005-2006

A. Les questions à étudier ensemble pour l'avenir :

- Etudier les **partenariats** ou autres collaborations possibles **entre organisations de volontariat et autorités locales** impliquées dans des actions de coopération (en France, coopération décentralisée).
Cf. proposition de M. JEAN du Conseil Régional Ile de France (p. 26)
- Mener une **réflexion sur la convergence des métiers de la solidarité internationale** en France et en Allemagne (NB : en France, il existe les métiers spécifiques et les métiers de la société civile transposés dans le milieu de la solidarité internationale).
Cf. proposition de M. SILVE de l'Institut BIOFORCE Développement (p. 27)
- Réaliser une **étude conjointe sur les formations aux métiers spécifiques de la solidarité internationale offertes hors des organisations**.
Cf. proposition de M. SILVE de l'Institut BIOFORCE Développement (p. 27)

B. Les projets communs

- **Sensibiliser les opinions publiques** et les **ministères des Affaires étrangères des nouveaux pays membres** de l'Union Européenne à la nécessité de **mettre en place des services de volontariat** dans leur pays.
Cf. proposition de M. BOHNET, chargé des relations avec les nouveaux pays membres de l'U.E. par le BMZ (p. 19)
- À long terme, **promouvoir et poursuivre la vision d'un service européen de volontariat**.
Cf. proposition de M. BOHNET, chargé des relations avec les nouveaux pays membres de l'U.E. par le BMZ (p. 24)

C. Les contacts à renforcer ou établir :

- Au-delà du travail du FORUM et de CONCORD, les organisations françaises et allemandes de volontariat voient une nécessité impérieuse à travailler sur la politique européenne de développement et sur le rôle du volontariat. Pour s'approprier ces questions, **les organisations doivent inviter à participer au débat les députés nationaux et européens**.
Cf. proposition de M. STEEB de AGEH (p. 27)

Terminologie

> France

- **Bénévole** : *Personne qui accomplit un travail gratuit et sans y être obligée* (définition du *Petit Robert*, ed° 1998). Le bénévole peut être un étudiant, un salarié, un retraité... Ses activités associatives se définissent par leur caractère ponctuel ou temporaire.
- **Volontaire de Solidarité Internationale (VSI)** : Dans le cas du VSI, le volontaire se consacre à plein temps et pendant une période déterminée, à une mission d'urgence ou de développement dans les pays du Sud et de l'Est. Il perçoit une indemnité de subsistance pour cette mission.
- **Salarié** : *Personne rétribuée pour un travail par une somme d'argent payable régulièrement par l'employeur* (définition du *Petit Robert*, ed° 1998). Le salarié est une personne liée par un contrat de travail à son employeur. Le lien de salariat se définit par : l'exécution d'un travail, la perception d'une rémunération et l'existence de liens de subordination.

> Allemagne

- **Freiwillige/Hospitanten/Stipendiaten** : Jeunes diplômés ou en fin d'études réalisant un travail non rémunéré pour exprimer leur engagement dans le développement international et/ou pour acquérir une expérience professionnelle. Ils peuvent réaliser des missions temporaires allant de quelques mois jusqu'à un an.
- **Assistant Technique/volontaire** : Personne envoyée en mission dans des pays en voie de développement par des organisations reconnues par le ministère allemand de la coopération (BMZ). Son statut est défini dans la loi "Entwicklungshelfergesetz". La durée de contrat est d'au moins deux ans.
- **Salarié** : voir la définition française.
- **Senior Expert** : Personne retraitée et ayant une forte expérience professionnelle. Elle effectue des missions de courte durée non rémunérées (max. 3 mois).

Cadre législatif / Statuts

Le tableau comparatif page suivante présente les principales caractéristiques du statut d'**assistant technique** en Allemagne et de **volontaire de solidarité internationale** en France :

	Allemagne : loi de 1969 Entwicklungshelfergesetz loi sur les coopérants au développement	France : Décret de 1995 relatif aux volontaires et aux associations de volontariat pour la solidarité internationale
Zone d'intervention	Pays en développement (Sud et Est)	
Mission	Mission de développement et service civil pour la paix	Mission de développement ou d'urgence humanitaire
Durée	Contrat de 2 ans minimum	Entre 1 an et 6 ans
Structure / Organisation	Au sein d'une association sans but lucratif reconnue par le BMZ.	Au sein d'une association sans but lucratif reconnue par le ministère des Affaires étrangères.
Conditions	Majeur (+ de 18 ans) et ressortissant de l'UE	
Indemnisation	Indemnité (min. 880 €/mois)	Indemnité de subsistance et/ou avantages en nature (min. 100 €/mois)
Suivi	Préparation au départ, suivi, aides au retour	
Prise en charge	Frais de voyage et de rapatriement	
Garanties sociales	- Indemnité pour les conjoints et enfants - Couverture sociale complète (retraite, chômage, responsabilité civile, rapatriement sanitaire, etc.)	- Couverture sociale et mutuelle complémentaire pour le volontaire et ses ayants-droits à charge - Retraite, responsabilité civile et rapatriement sanitaire
Retour	- Indemnité de réinsertion pour le Assistants. Techniques, leurs conjoints et enfants	- Prime forfaitaire de réinsertion pendant 9 mois maxi. et indemnité de fin de mission (après 24 mois consécutifs sur le terrain)

Autres dispositifs

> En France :

- **Volontariat International (V.I.)** : mission professionnelle à l'étranger d'une durée de 6 à 24 mois, en entreprise, au sein d'une structure française, publique ou para publique, relevant du Ministère des Affaires Etrangères ou du Ministère de l'Economie et des Finances. Principalement destiné aux étudiants, jeunes diplômés ou chercheurs d'emploi entre 18 et 28 ans, le statut de V.I. donne droit pendant le séjour à une indemnité selon le pays d'accueil.
- **Service Volontaire Européen (SVE)** : destiné aux jeunes de 18 à 25 ans ressortissants de l'Union Européenne pour des missions entre 6 et 12 mois dans différentes activités d'intérêt général. Deux zones sont privilégiées : Le Bassin méditerranéen et l'Europe du Sud-Est ; l'Europe de l'Est et le Caucase. Les organisations d'envoi et d'accueil reçoivent de la Commission européenne une subvention couvrant une partie des frais occasionnés par le projet. Les volontaires reçoivent de l'argent de poche (de 140 à 210 Euros par mois, suivant les pays) et bénéficient d'une protection sociale.
- **Congé de Solidarité Internationale (CSI)** : après 12 mois d'ancienneté, un salarié peut demander un CSI pour participer à une mission pour le compte d'une association de solidarité internationale. Cette suspension du contrat pour une durée maximum de 6 mois nécessite l'accord de l'employeur.

> En Allemagne :

- **ASA-Programm (Arbeits- und Studienaufenthalte in Afrika, Asien, Lateinamerika und Südosteuropa) / Programme de séjours de volontariat et d'études en Afrique, Asie, Amérique latine et Sud-ouest de l'Europe** : Les boursiers du programme ASA travaillent et acquièrent des connaissances pendant 3 mois au sein d'une organisation en Afrique, Asie, Amérique Latine et Europe du Sud. Le programme ASA prépare les boursiers, finance les frais de voyage et accorde une bourse pour la durée du séjour. Peuvent être candidat au programme les personnes âgées de 21 à 30 ans ayant achevé une formation professionnelle non universitaire ou étant encore étudiantes.
- **Entwicklungsstipendiaten im Nachwuchsförderungsprogramm (NFP) / Boursiers du développement dans le cadre de programmes d'aide à la croissance** : programme de bourse qui permet à des jeunes professionnels ainsi qu'à des diplômés d'études supérieures d'acquérir une expérience du développement. Cette expérience se situe tant aux niveaux professionnel que personnel et interculturel. Ces personnes peuvent partir pour une durée d'un an dans un des pays partenaires du Service Allemand de Développement (DED).

Quelques chiffres

> En France :

- Au total en 2003, **près de 2 000 volontaires de solidarité internationale** sont partis en mission dans **95 pays dans le cadre du décret de 1995**. Ils partent la plupart du temps en Afrique, Asie, Amérique Latine, au Proche et au Moyen Orient.
- **L'âge moyen des volontaires est de 32 ans**. La plupart ont entre 25 et 35 ans.
- Plus de la moitié des volontaires ont un niveau d'études de Bac +4 au minimum.

> En Allemagne :

- Au total en 2003, **plus de 1 500 assistants techniques** sont partis en mission en Afrique subsaharienne, Asie, Amérique Latine, au Moyen Orient et dans certains pays d'Europe de l'Est.
- **L'âge moyen des assistants est de 42 ans**. La plupart ont entre 40 et 45 ans.
- Plus de trois quarts des volontaires ont un niveau d'études de Bac +4 au minimum.

Fiche de synthèse de l'atelier n°1

L'EXPÉRIENCE FRANCO-ALLEMANDE : BILAN ET PERSPECTIVES.

> **Problématique :**

Répondant à un appel lancé par le Conseil européen à Fontainebleau en 1984, le Président MITTERAND et le Chancelier KOHL décidaient de la mise en place, en novembre 1985, du **programme des Volontaires Européens de Développement** afin d'encourager la jeunesse européenne à travailler ensemble dans des programmes de développement et de solidarité internationale. Ce programme confié pour sa mise en œuvre au DED et à l'AFVP, rejoints par un partenaire irlandais APSO, a permis à plus de 500 jeunes de s'impliquer et d'agir en commun.

Bien que ce programme ait pris fin à la demande des deux gouvernements en 1999, forts de leur expérience commune, **DED et AFVP** poursuivent aujourd'hui leur **partenariat**.

D'**autres expériences** (partenariat DEFAP/EED, expérience en cours de l'OFAJ,...) ont pu être également menées entre partenaires européens.

Ces expériences doivent aujourd'hui être partagées pour une mise en nouvelle perspective.

> **Objectifs :**

- **Dresser un état des lieux de quelques expériences franco-allemandes** (programme VED, programme ASA, projets communs du DEFAP et EED).
- **Envisager les perspectives d'avenir** de l'expérience franco-allemande et l'extension de son partage à d'autres pays européens.

> **Organisateurs :** DED (Deutscher Entwicklungsdienst) et AFVP (Association Française des Volontaires du Progrès)

> **Animateurs :** Roland DAVAL, Directeur du volontariat AFVP et Thomas SCHMIDT, Référent de la section pour la Coopération Internationale au sein du DED

> **Intervenants :**

- Antje BOHNAGE (Programmes ASA & GéCo)
- Françoise FOUQUET (OFAJ)
- François BOUFFARD (Ancien Volontaire Européen du Développement)

> **Questions à aborder :**

- Quels sont les éléments de satisfaction, mais aussi les difficultés rencontrées ?
- Quel bilan pouvons nous faire de ces expériences ?
- Comment faire pour que ces expériences puissent servir de référence ? Quelles démarches, quels outils utiliser ?
- Quelles sont les contributions et les perspectives que nous pouvons dégager, en vue de développer en Europe un volontariat de solidarité internationale ?

CARACTÉRISTIQUES PARTAGÉES ENTRE LA FRANCE ET L'ALLEMAGNE POUR L'ENVOI DES PERSONNES DANS LE CADRE DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE.

> Problématique :

Diverses organisations européennes ont pour but principal d'envoyer des hommes et des femmes européens en mission dans les pays du Sud et de l'Est, pour un temps déterminé. Pour ces organisations, le **volontariat** est à la fois un **moyen d'action** et un **signe concret de solidarité**.

Au cours des dernières décennies, la coopération au développement a considérablement évolué. Le contexte des **activités des "volontaires"** a lui aussi **évolué** en parallèle, dans les pays d'accueil et les pays d'origine, à la fois sur le plan technique et sur les modalités générales d'action.

Dans les **pays d'accueil**, le besoin de ressources en personnel a changé sur le plan technique et du point de vue des champs d'activité. Dans les **pays européens**, l'envoi de personnel prend différentes formes. Certaines organisations ont des exigences fortes dans leur recrutement, tant sur le plan technique que sur le plan de la politique de développement. D'autres organisations envoient avant tout des jeunes dans des missions, qui constituent également des temps de formation. Il y a autant d'approches que de pays européens, ce qui en soi constitue un enrichissement plus qu'un problème. Par ailleurs, des normes de qualité - certaines implicites, d'autres clairement affichées - se sont développées. Celles-ci guident les activités de certaines organisations. L'âge moyen des "volontaires" de nombreuses organisations a augmenté considérablement : au sein des services de développement reconnus en Allemagne, par exemple, il est passé à environ 40 ans. De nombreuses organisations en Europe occidentale ont une moyenne similaire.

Entre les **différentes approches** des organisations de volontariat, l'enjeu n'est pas de les fondre en un seul modèle, mais d'**identifier les richesses** de chacun pour apprendre des autres. Les différences sont des **complémentarités** qui sont intéressantes pour coopérer.

> Objectifs :

- **Procéder à un échange d'informations** concernant nos visions et définitions communes, ainsi que nos missions et nos objectifs partagés.
- **Se demander de quelles façons** nous pouvons saisir les différentes opportunités de coopération.
- **Inviter d'autres partenaires** à se joindre à notre coopération.
- **Définir quel(s) soutien(s) nos gouvernements** peuvent nous apporter dans le cadre de notre coopération.

> **Organisateurs** : AGEH (Arbeitsgemeinschaft für Entwicklungshilfe) et DCC (Délégation Catholique pour la Coopération)

> **Animateurs** : Isabelle PRIN, Responsable Ressources Humaines au sein d'Handicap International et Michael STEEB, Directeur d'AGEH.

> Intervenants :

- Stéphanie BERTRAND (Ancienne Volontaire Européenne du Développement)

> Points à aborder :

- L'engagement au service de la solidarité, au service de partenaires du Sud.
- Le professionnalisme (quels objectifs ? quels moyens ?) ; Mise en place de normes de qualité.
- L'impact sur nos sociétés du Nord (la volonté d'être témoin de son expérience au retour).
- La contribution à l'éducation au développement.

RÔLE DE LA COOPÉRATION FRANCO-ALLEMANDE DANS L'EUROPE DES 25, RECONNAISSANCE DU VOLONTARIAT AU NIVEAU EUROPÉEN.

> Problématique :

Le **volontariat**, compris comme une mission à court ou moyen terme dans un projet de coopération, est de plus en plus marqué par une très grande **professionnalisation** et renvoie moins à son sens initial d'**engagement désintéressé**. Cependant, dans les sphères publiques et politiques, le volontariat fait toujours référence à des **valeurs morales** ; il est considéré comme utile pour comprendre les conditions de vie des autres peuples et mener des actions de proximité.

Au niveau européen, la valorisation de cette expérience de volontariat dans les pays du Sud ne trouve pas la même considération. En effet, au sein de l'Union Européenne on peut constater que le volontariat n'est **pas une priorité politique affichée**.

Avec l'**élargissement de l'Union européenne**, la situation devient plus complexe. L'utilité d'une **mission de solidarité** dans les pays du Sud est contestée par certains responsables dans les nouveaux pays membres, à l'exception de quelques interventions pour des motifs humanitaires ou d'urgence.

D'autre part, de nouvelles organisations de coopération dans les nouveaux pays membres demandent que leurs traditions historiques soient acceptées et intégrées dans une nouvelle politique européenne de coopération.

> Objectifs :

- **Définir la place du volontariat dans nos sociétés européennes**, tant dans les anciens que dans les nouveaux pays membres de l'Union européenne.
- **Tirer des conclusions sur les expériences de coopération** entre organisations en France, en Allemagne et dans les nouveaux pays membres pour définir une stratégie commune de reconnaissance du volontariat.
- **Définir quelques propositions concrètes en direction des instances européennes** pour que le volontariat trouve une véritable reconnaissance au niveau européen.

> **Organisateurs** : ASA-Programm et CLONG Volontariat (Comité de Liaison des ONG de volontariat)

> **Animateurs** : Stefanie SCHÄFER, Modératrice externe, et Laurie CHAMBON, Coordinatrice du CLONG-Volontariat

> Intervenants :

- Albrecht ANSOHN (ASA Programm / InWEnt)
- Pr. Michael BOHNET (chargé des relations avec les nouveaux Etats membres de l'UE par le BMZ)
- Marian CAUCIK (eRko & MVRO, Slovaquie)
- Anda VAICE (Strategy, Lettonie)

> Points à aborder :

- Faire une comparaison de la place du volontariat d'une part dans les sociétés française et allemande et d'autre part dans quelques uns des nouveaux pays membres.
- Présentation de l'expérience allemande en matière de coopération avec les ONG de l'Est
- Quel est l'appui que nous demandons à nos gouvernements pour développer les politiques de soutien au volontariat international au niveau européen ?
- Comment intégrer les expériences des nouveaux pays membres de l'Union européenne ?
- Quelle est la vision du volontariat que nous voulons promouvoir au niveau des instances européennes ?

COOPÉRATION FRANCO-ALLEMANDE ET RÉCIPROCITÉ SUD-NORD, ENJEUX ET MOYENS DE L'ORGANISER.

> Problématique :

Nos partenaires des pays du Sud viennent en Occident pour développer leurs connaissances. Les ONG du Nord ne font pas souvent appel aux compétences des partenaires du Sud pour leurs projets. Cette pratique sous-entend que la connaissance est au Nord.

Cependant, le discours est souvent basé sur un **apprentissage mutuel**, dans lequel on donne et on reçoit à la fois. Cette **réciprocité** est soulignée dans le concept de l'**interculturalité**.

Un **décalage entre le discours et la pratique** est donc à constater.

> Objectifs :

- **Identifier les raisons** qui nous conduisent à vouloir des **échanges et un apprentissage mutuel**.
Qui en profite au Nord et/ou au Sud ?
- **Quelles expériences ont été réalisées** pour le moment ? Quels sont les **points forts** et les **difficultés** qui peuvent en être tirés ?
- **Pourquoi un élargissement des échanges du Sud vers le Nord** paraît souhaitable ?
- **Qu'est-ce qui doit changer** en Allemagne, en France, pour obtenir des avancées significatives ?

> **Organisateurs** : EED (Evangelischer Entwicklungsdienst) et DEFAP (Service Protestant de Mission)

> **Animateurs** : Andrea HITZEMANN, Modératrice externe, et Johannes KUHUS, Responsable des Relations Internationales, Mission Protestante (DEFAP)

> Intervenants :

- Leopold SECK (RAA)
- Bernd AUGUSTIN (EED)

> Points à aborder :

- La difficulté du Nord à formuler les demandes nécessitant l'implication de personnes compétentes du Sud.
- Contraintes juridiques, fiscales, sociales (obtention des visas, limitation de l'accès au territoire européen du fait des lois sur l'immigration...)
- Problèmes de statut une fois sur place pour les volontaires du Sud.

Contribution de M. Bassirou DIARRA, sur le thème "Coopération franco-allemande et réciprocité Sud-Nord"

M. Bassirou DIARRA est actuellement Conseiller Technique à la Présidence de la République du Mali.

"Coopération franco-allemande et réciprocité Sud-Nord, enjeux et moyens de l'organiser". C'est sur ce thème que je souhaite partager avec vous quelques pistes, qui à mon sens pourraient alimenter notre réflexion. Il convient de souligner la complexité du sujet. Complexité relative au nombre limité d'expériences de volontariat Sud- Nord dans la sphère de la solidarité internationale.

Dans une période où le monde n'est plus qu'un village planétaire, le volontariat s'inscrit dans ce vaste mouvement de solidarité internationale, où des hommes et des femmes s'investissent en apportant leur contribution au progrès économique et social de l'Humanité. Ce mouvement va des ONG, des associations, à la coopération décentralisée en passant par des actions humanitaires et le bénévolat. Le volontariat se manifeste par l'exigence d'une éthique qui place l'homme au cœur de l'action sociale, qu'elle soit politique, économique, culturelle, publique ou privée, collective ou individuelle, au Sud comme au Nord.

> La problématique :

Le déséquilibre des échanges économiques à travers le monde se manifeste essentiellement dans le sens Nord-Sud. Le Nord donateur, le Sud récepteur. Avec ce déséquilibre, l'écart se creuse et les inégalités augmentent entre le Nord et le Sud. L'espace du volontariat n'échappe pas à cette réalité. Ici, le déséquilibre se caractérise par l'envoi de nombreux volontaires du Nord vers le Sud.

Pour ce qui est du volontariat Sud-Sud, et dans une proportion moindre, le volontariat Sud-Nord, les quelques expériences à ma connaissance se développent généralement à travers le programme des Volontaires des Nations Unies.

Aujourd'hui, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) nous interpellent tous (au Sud comme au Nord) comme acteurs civils à travers cette éthique sociétale aux principes de responsabilités partagées. En effet, chaque société recèle des valeurs sans toutefois les mettre en partage formel et les orienter vers le développement humain durable. Les logiques de production des politiques de développement durable sont verticalistes de l'élite politique ou technocratique des sociétés du Nord vers les jeunes et les communautés locales du Sud. L'éclatante manifestation de cette logique, ce sont les politiques d'ajustement structurel prônées et menées par les institutions de Breton Woods - FMI et Banque Mondiale s'entend. Politiques qui ont montré leurs limites, voire leurs échecs.

Le défi des Objectifs du Millénaire pour le Développement exige de nous une synergie d'action concertée entre les pouvoirs publics, la société civile et les acteurs locaux des sociétés du Nord et du Sud. La maîtrise des grands langages scientifiques et technologiques contemporains ne sont et ne peuvent aucunement être séparés de l'émancipation culturelle des sociétés du Nord comme celles du Sud.

> Expérience malienne de volontariat :

Le volontariat traditionnel - facteur de renforcement de la solidarité et de la cohésion au sein de la société - qui existe dans mon pays, se caractérise par des fondamentaux sur lesquels s'appuie toute la structuration de la société malienne. De ces fondamentaux, on peut évoquer l'hospitalité, les alliances ou cousinages, l'entraide, le partage, les formes d'organisation basées sur les classes d'âges, les groupes socio-professionnels, certaines formes de développement communautaire.

C'est à partir des années 80, sous l'impulsion de M. Adama SAMASSEKOU, que le volontariat malien s'organisait sous sa forme moderne. L'émergence d'une conscience socio-politique et volontaire a été un facteur de mobilisation de la jeunesse, vers le volontariat.

Ainsi, au Mali aujourd'hui, plusieurs groupes de jeunes se réclament du corps de volontaires maliens. Ces jeunes interviennent dans différents secteurs socio-économiques du pays notamment auprès de collectivités locales décentralisées pour des missions d'identification, de conception et de mise en œuvre de projets et programmes locaux de développement : par exemple, les volontaires universitaires du Mali qui projettent de se doter d'un ambitieux programme d'échanges culturels et sportifs, de sensibilisation, d'information et de formation dans le milieu universitaire notamment sur les campus. Ces différents mouvements de volontariat sont appuyés par le gouvernement du Mali à travers le ministère de la Jeunesse et des Sports, ainsi que le ministère de la Solidarité, du Développement social et des personnes âgées.

> Le volontariat Sud-Nord : quels enjeux, quelle réciprocité ?

Comme indiqué précédemment, la pratique la plus répandue, est celle du volontariat Nord-Sud. Les volontaires, qui par leur engagement civique, citoyen voire militant, apportent beaucoup aux populations du Sud. De cet engagement sur le terrain, les volontaires du Nord en retour s'enrichissent de leur contact avec les populations du Sud.

Inversement, le volontariat du Sud vers le Nord reste dans le domaine des exemples rarissimes.

Et pourtant, ce n'est pas par absence d'utilité. Les quelques timides expériences d'envoi de volontaires des Nations Unies, du Sud vers le Nord (exemple des volontaires nigériens envoyés au Kosovo) démontrent bien que la réciprocité est du domaine du possible, du souhaitable et du réalisable.

Force est de constater que dans certains domaines d'activités, la réciprocité Nord-Sud et Sud-Nord s'impose d'elle-même, dans la pratique. Deux exemples pour illustrer mes propos :

- Dans le domaine de la musique : la musique africaine s'est imposée au Nord et on note avec satisfaction le développement au Nord de nombreuses écoles de musique où sont enseignés la musique et les instruments de musique africaine.
- Dans le domaine universitaire, des professeurs du Sud (sur des périodes plus ou moins longues) enseignent dans des Universités du Nord.

A travers ces deux exemples, on peut noter que la réciprocité Sud-Nord fonctionne.

Dans le domaine du volontariat de solidarité internationale, la réciprocité Sud-Nord dispose de suffisamment d'atouts et de champs d'action pour se développer dans un espace culturel et social. En France, en Allemagne, les problèmes de transculturalité vont prendre une ampleur croissante dans les décennies à venir. Et il est urgent de les aborder d'une façon plus positive, plus constructive. A titre d'exemple, prenons quelques faits culturels ou de société sur lesquels une action de volontariat du Sud, conçue comme facteur de mobilisation sociale peut s'avérer utile : les crises identitaires des jeunes issus de l'immigration, les problèmes tels que la polygamie, l'excision, les questions de sexualité se posent avec acuité dans les sociétés du Nord. Faire appliquer la loi républicaine est parfaitement juste. Mais est-ce la solution appropriée pour juguler ces pratiques ? Est-ce que les acteurs du Nord, notamment les ONG, la société civile sont bien outillés pour aborder ces sujets et faire un travail de communication qui nécessite une maîtrise parfaite de la langue et de la culture des populations concernées ?

D'autres domaines encore peuvent être propices pour des actions de volontariat Sud-Nord : l'éducation des jeunes au développement, la politique de réinsertion, d'accompagnement et de médiation sociale de proximité. Dans des facultés pour les DESS coopération au développement...

Autant de pistes d'actions sur lesquelles pourrait intervenir le volontaire du Sud, soit seul, soit en binôme avec des volontaires du Nord dans des équipes mixtes.

Le volontariat du Sud, vers le Nord, peut-être facteur pour le volontaire de développement de compétences, de renforcement des capacités. Il permet aux acteurs du Sud, singulièrement aux jeunes volontaires, de mieux comprendre ce qui se passe au Nord, de découvrir les réalités sociales de pays du Nord qui malgré leur richesse, sont confrontés à certains phénomènes de société. Le volontaire du Sud au retour pourrait réinvestir au profit de sa société, avec plus de performance, les nouvelles compétences et expériences acquises au Nord, et être un témoin privilégié.

Dans un monde traversé par des préjugés, des idées préconçues, des craintes, des incompréhensions entre les peuples, promouvoir le volontariat Sud-Nord demande une véritable volonté politique pour transcender les clivages et les déséquilibres Nord-Sud. Cette volonté doit venir d'abord des gouvernements car le volontariat, d'une manière générale, ne semble pas pouvoir prospérer sans la présence et le soutien de l'Etat. Les gouvernements doivent à la fois créer le cadre d'un environnement favorable et encourager le volontariat, mais aussi lui laisser un espace pour évoluer et prospérer. Cette volonté politique pourrait se traduire par la mise en place de politiques spécifiques notamment la reconnaissance et la mise en valeur du rôle des volontaires et promouvoir une image positive du volontariat Sud-Nord. Enfin, il faudrait mettre en place des mesures spéciales favorables à l'exercice du volontariat. Cela est encore plus vrai pour le volontariat Sud-Nord où l'appui politique est indispensable pour favoriser la réciprocité.

> Quelques idées de moyens pour organiser le volontariat Sud-Nord :

- S'appuyer sur les différentes résolutions adoptées par l'organisation de Nations Unies sur le volontariat, afin de promouvoir la réciprocité.
- En direction de l'Union européenne, faire de l'expérience franco-allemande un exemple afin de développer des valeurs de solidarité et de réciprocité. Travailler à un rééquilibrage des échanges Nord-Sud et Sud-Nord.
- Une réciprocité, qui permettrait au Sud de développer au Nord le savoir-faire et le savoir être qui caractérisent nos sociétés.
- Pour la mise en œuvre de cette réciprocité, la question du visa est fondamentale. Au moment où on parle de visa biométrique uniforme pour les pays européens, ne pourrait-on pas concevoir un visa de volontariat, avec l'octroi de titre de séjour temporaire pour des missions de courtes durées ? Un dispositif facile à contrôler et à maîtriser par la mise en place de certains mécanismes :
 - Bien préparer les missions, en assurant la formation des volontaires avant leur départ du Sud et à leur arrivée au Nord ;
 - Assurer leur suivi et leur encadrement tout au long de leur séjour au Nord ;
 - Mettre en place des mécanismes d'évaluation périodique ;
 - Assurer le recrutement, la sélection, la préparation au départ du volontaire du Sud vers le Nord.
 - Définir les profils et les missions.

> Conclusion :

Le thème sur l'atelier 4 pourrait en lui seul faire l'objet d'un séminaire, tellement le sujet est vaste et complexe. D'où aucune prétention de ma part d'avoir cerné tous les aspects de cette problématique. Au-delà du présent séminaire, la réflexion pourrait se poursuivre et s'approfondir notamment par l'organisation d'un forum similaire, dans un pays du Sud, au Mali par exemple.

Le volontariat représente un capital social précieux qui procure un double avantage : un bienfait pour la société, et un bienfait pour le volontaire lui-même.

Enfin, il ne faut pas sous-estimer l'impact que le volontariat peut avoir sur la mondialisation, en tissant et en renforçant des liens entre les volontaires du Sud et ceux du Nord, en rapprochant davantage les peuples. Autant d'actions qui seront de nature à ouvrir une nouvelle perspective au volontariat de solidarité internationale.

Prénom Vorname	Nom Name	Organisme Organisation	Fonction / E-mail / Fax Funktion / E-mail / Fax
1 Mme Marie-Antoinette	ANDREANI	Ministère des Solidarités, de la Santé et de la Famille	Chef de bureau des acteurs de l'intervention sociale de la direction générale de l'action sociale • Marie-Antoinette.ANDREANI@sante.gouv.fr
2 M. Albrecht	ANSOHN	Internationale Weiterbildung und Entwicklung gGmbH (InWEnt)	Responsable ASA-Programm • albrecht.ansohn@inwent.org
3 M. Bernd	AUGUSTIN	Evangelischer Entwicklungsdienst (EED)	bernd.augustin@eed.de
4 M. Jean-Daniel	BALME	Service de Coopération au Développement (SCD)	Directeur • contacts@scd.asso.fr • jeandaniel.balme@scd.asso.fr
5 M. Jean-Jacques	BECK	Groupe des Retraités Educateurs sans Frontières (GREF)	jjbeck@wanadoo.fr
6 Mme Stéphanie	BERTRAND	Ancienne Volontaire Européenne du Développement	stephanie.bertrand76@wanadoo.fr
7 Mme Antje	BOHNAGE	Programme ASA et GÉCO	bohnage@gmx.de
8 M. Michael	BOHNET	Ministère de la Coopération économique et du Développement (BMZ)	Chargé des relations avec les nouveaux Etats membres de l'UE bohnetmichael@web.de
9 Mme Hélène	BOIBELLET	Association Française des Volontaires du Progrès (AFVP)	Assistante du Délégué général • helene.boibellet@afvp.org
10 M. François	BOUFFARD	Enfants du Monde – Droits de l'Homme	Ancien Volontaire Européen du Développement • francois.bouffard@wanadoo.fr
11 M. Rémy	BOURRELIER	COTRAVAUX / Service Civil International	rbourrelier@emdh.org
12 Mme Véronique	BUSSON	eRko (Mouvement des communautés chrétiennes)	Vice-Présidente de COTRAVAUX • v_busson@club-internet.fr
13 M. Marian	CAUCIK	MVRO (plateforme d'ONG), Slovaquie	Président de eRko
14 Mlle Laurie	CHAMBON	CLONG-Volontariat	Membre MVRO-Slovak NGDO Platform • maros@erko.sk
15 M. Julien	CHEVROLIER	Délégation Catholique pour la Coopération (DCC)	Chargé de coordination • clong@coordinationsud.org
16 Mme Nicole	DAGNINO	Enfants Réfugiés du Monde (ERM)	Chargé des projets européens • julien.chevrolier@ladcc.org
17 M. Roland	DAVAL	Association Française des Volontaires du Progrès (AFVP)	Directrice • direction@enfantsrefugiésdumonde.org
18 M. Alexandre	DE MONTBAS	Ministère des Affaires étrangères	Directeur du volontariat • roland.daval@afvp.org
19 M. Jürgen	DEILE	Evangelischer Entwicklungsdienst (EED)	Chargé de mission au bureau des stratégies de coopération de la DGCCID • Alexandre.DE-MONTBAS@diplomatie.gouv.fr
20 M. Yann	DELANSALUT	lycée Français Notre Dame de Sion à Istanbul, Turquie	Directeur • juergen.deile@eed.de
21 M. Bassirou	DIARRA	Présidence de la République du Mali & Association Malienne de Solidarité et de Coopération Internationale pour le Développement	Chef d'établissement • yann.delansalut@nds.k12.tr
22 M. Hartwig	EULER	Arbeitskreis Lernen und Helfen in Übersee (AKLHÜ)	Conseiller technique & Président de l'association • ans-cid@afribone.net.ml
23 M. Emmanuel	FAGNOU	Coordination Sud	Directeur • akhue@entwicklungsdienst.de
24 M. Jean-Pierre	FARJON	Ministère des Affaires étrangères	Directeur • fagnou@coordinationsud.org
25 M. Pascal	FILIU-DERLETH	Ministère des Affaires étrangères	Adjoint au Chef de la Mission pour la Coopération non gouvernementale • Jean-Pierre.FARJON@diplomatie.gouv.fr
26 Mme Françoise	FOUQUET	Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ)	Adjoint au chef du bureau des stratégies pays "rayonnement" de la DGCCID Pascal.FILIU-DERLETH@diplomatie.gouv.fr
27 M. Hans-Jörg	FRIEDRICH	Weitfriedensdienst (WFD)	Chargée d'Etudes et de Formation • fouquet@ofaj.org
28 M. André	GEFFROY	Agriculteurs Français et Développement International (AFDI)	friedrich@wfd.de
29 Mme Kora	GOURÉ-BI	Service Allemand de Développement (DED)	Ancien Président AFDI Bretagne, Administrateur AFDI Nationale (+33) 2 96 70 16 03
30 M. Maxime	GUIMBERTEAU	CLONG-Volontariat	Responsable des programmes Afrique de l'Ouest • P24@ded.de
31 Mme Anne	HERY	Handicap International (HI)	Stagiaire • stranjia@club-internet.fr
32 Mme Andrea	HITZEMANN		Déléguée permanente • ahery@handicap-international.org
33 Mme Margret	IHLE		Modératrice Deutscher Entwicklungsdienst (DED) • Andhitz22@aol.com
34 M. Didier	JEAN	Conseil Régional Ile-de-France	Ancienne Volontaire Européenne du Développement • ihle-freiburg@t-online.de Délégué à la Direction des Affaires Internationales • didier.jean@illedefrance.fr

Prénom Vorname	Nom Name	Organisme Organisation	Fonction / E-mail / Fax Funktion / E-mail / Fax
35 M.	Michel JOLI	CLONG-Volontariat	Vice-Président • michel.joli@wanadoo.fr
36 Mme	Laure JOURDAN	Délégation Catholique pour la Coopération (DCC)	Responsable SVE • sve@ladcc.org
37 M.	Knut KRÖGER	Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ)	knut.kroeger@gtz.de
38 M.	Johannes KUHFUS	Département Évangélique Français d'Action Apostolique Mission Protestante (DEFAP)	Responsable des Relations internationales • defap.rsi@protestants.org
39 Mme	Isabelle LE GUELLEC	Ministère des Affaires étrangères	Chef de bureau des Affaires générales et du Volontariat (MCNG) Isabelle.LE-GUELLEC@diplomatie.gouv.fr
40 Mme	Virginie LEQUIEN	Guilde Européenne du Raid	Coordinatrice Pôle Volontariat International • volontariat@la-guilde.org
41 Mme	Bernadette MERCHEZ	Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale	Conseillère technique à la Délégation Interministérielle à l'innovation sociale et à l'économie sociale • bernadette.merchez@sante.gouv.fr
42 M.	Dante MONFERRER	Association Française des Volontaires du Progrès (AFVP)	Délégué Général • dante.monferrer@afvp.org
43 M.	Peter NILLES	AGEH / Katholische BAG internationale soziale Freiwilligendienste (BAG FD)	peter.nilles@bgv-trier.de
44 Mme	Béatrice NOYER	A.T.D. QUART MONDE - Terre et Homme de Demain	Responsable administratif et financier • atd.thdd@atd-quartmonde.org
45 Mme	Michèle PAYEN	Jeunes à Travers le Monde	Directrice • jm.payen@wanadoo.fr
46 Mme	Isabelle PRIN	Handicap International (HI)	Responsable des Ressources Humaines • iprin@handicap-international.org
47 Mme	Caroline RIEGEL	Service Civil International	caroline.riegel@sci-d.de
48 M.	Jean ROBIN	Foi Coopérante (FIDESCO)	Directeur • jrobin@emmanuel.info
49 Mme	Stéphanie SCHÄFER	Service Allemand de Développement (DED)	Moderatrice Deutscher Entwicklungsdienst (DED) • S.SchaeferFfm@t-online.de
50 M.	Thomas SCHMIDT	Service Allemand de Développement (DED)	Référent de la section pour la coopération internationale Thomas.Schmidt@ded.de
51 Mlle	Cécile SCHMITT	CLONG-Volontariat	Chargée de mission • cecile_schmitt@netcourrier.com
52 Mme	Susanne SCHRÖDER	Ministère de la Coopération économique et du Développement (BMZ)	Conseillère au sein de la Division Projets des organisations privées DED et Services de Développement • susanne.schroeder@bmz.bund.de
53 M.	Leopold SECK	Regionale Arbeitsstelle für Ausländerfragen, Judendarbeit und Schule e.V. (RAA)	leopoldseck@gmx.net raa-fo@onlinehome.de
54 M.	Benoît SILVE	Institut BIOFORCE Développement	Directeur général • direction@bioforce.asso.fr
55 M.	Michael STEEB	Arbeitsgemeinschaft für Entwicklungshilfe (AGEH)	Directeur • michael.steeb@ageh.org
56 Mme	Dr Otti STEIN	Service Allemand de Développement (DED)	Coordination de l'Etat Majeur et des Affaires exceptionnelles • kst@ded.de
57 M.	Sébastien SUBSOL	Ministère des Affaires étrangères	Chargé de mission au bureau des politiques agricoles et de la sécurité alimentaire de la DgCID • Sebastien.SUBSOL@diplomatie.gouv.fr
58 M.	Maman Laminou TATA	ONG Karkara, Niger	Chef antenne Niamey et Conseiller technique • tata_lamine@yahoo.fr
59 M.	Denis THION	Délégation Catholique pour la Coopération (DCC)	Directeur • directeur@ladcc.org
60 Mme	Angelika ULRICH	Comité ASF (Aktion Sühnezeichen Friedensdienste)	Coordinatrice du Comité d'ASF - France • asf@volontariat.org
61 Mme	Anda VAICE	STRATEGY, Lettonie	Porte-parole • anda_vaice@va.lv
62 M.	Martin VEHRENBORG	Arbeitsgemeinschaft für Entwicklungshilfe (AGEH)	martin.vehrenberg@ageh.org
63 Mme	Monique VILAYPHONH	Fonds de coopération de la Jeunesse et l'Education Populaire (FONJEP)	Chargée de mission pôle solidarité mvilayphonh@fonjep.org
64 M.	Michel WAGNER	CLONG-Volontariat	Président • (+ 33) 1 42 05 63 00
65 M.	Jean WOLAS	Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale	Conseiller technique, chargé des relations internationales jean.wolas@sante.gouv.fr